



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Séance du 3 février 2022

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 3 février 2022

1 - DELEGATIONS DE VOTE.....	4
2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.....	4
3 - INSTALLATION D'UN CONSEILLER METROPOLITAIN SUPPLEANT. COMMUNE DE REMIENCOURT.	5
4 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.	5
5 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU.....	6
6 - DECISION DU PRESIDENT PRISE DANS LE CADRE DU PLAN DE SOUTIEN ECONOMIQUE AUX ENTREPRISES D'AMIENS METROPOLE. COMPTE-RENDU.	6
7 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021. APPROBATION.	6
8 - AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DU GRAND AMIENOIS. ADUGA. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT. MODIFICATION.	6
9 - INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS. MODIFICATION.....	6
10 - POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIENOIS. PARTICIPATIONS FINANCIERES. ANNEE 2022.	7
11 - MATERIEL EVENEMENTIEL. REGLEMENT DE MISE A DISPOSITION. APPROBATION.	7
12 - BUDGET PRIMITIF. EXERCICE 2022. APPROBATION.	7
13 - BUDGET PRIMITIF 2022. PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS. APPROBATION.....	21
14 - IMPOTS DIRECTS LOCAUX. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION. ANNEE 2022.	22
15 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES. VOTE DU TAUX D'IMPOSITION. ANNEE 2022.	23
16 - DOTATIONS ET REPRISES SUR PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS. EXERCICE 2022.....	23
17 - CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR RISQUES ET LITIGES. ANNEE 2022. BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS.....	24
18 - AMENAGEMENT DU BARREAU ROUTIER A29. SECTION AVENUE PAUL CLAUDEL. ENTREE NORD DU CHU. DEPARTEMENT DE LA SOMME. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION....	24
19 - PERMISSIONS DE VOIRIE SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE. REVISION DES TARIFS. ANNEE 2022.	24
20 - INDEMNISATION. ASSISTANCE A AGENTS DE POLICE. DOSSIER A 21.04.26 P.....	25
21 - AMIENS. ACTUALISATION DES TARIFS DE LA GARE ROUTIERE. ANNEE 2022.	25
22 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORTS PUBLICS ET DES SERVICES ANNEXES. AVENANT N°4.	25
23 - MARCHE DE PRESTATIONS D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE JURIDIQUE, TECHNIQUE, FINANCIERE, FISCALE ET SOCIALE EN MATIERE DE TRANSPORT PUBLIC URBAIN DE VOYAGEURS. CENTRALE D'ACHAT DU TRANSPORT PUBLIC.....	26
24 - AIDE A LA CREATION DE 40 EMPLOIS. SOCIETE INFODIS IT. CREATION DE NOUVEAUX CENTRES DE SERVICES LIES AU NUMERIQUE. CONVENTIONS.	27
25 - AMIENS. SARL BIOTYFOOD. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.	28
26 - SCHEMA METROPOLITAIN ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION 2021- 2026. APPROBATION.	29

27 - PROJETS LIES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET A LA RECHERCHE. SUBVENTIONS. REPARTITION. ANNEE 2022. CONVENTION. 33

28 - UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE. SOUTIEN AUX BOURSES DOCTORALES. ANNEE 2022. CONVENTION. 33

29 - BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE. ACTUALISATION DES TARIFS. ANNEE 2022. 34

30 - AMIENS. IMPLANTATION DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. ACCOMPAGNEMENT. CONVENTION. 34

31 - AMIENS. CONSERVATOIRE AMIENS METROPOLE. PARTENARIAT AVEC LE LYCEE LA HOTOIE POUR LA CREATION D'UN BAC S2TMD. BAC SCIENCES ET TECHNIQUES DU THEATRE, DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE. CONVENTION. 36

32 - AMIENS. ÉCOLE ÉMILE LESOT B. MISE A DISPOSITION D'INSTRUMENTS A L'ORCHESTRE. CONVENTION. 37

33 - AMIENS. PARC ZOOLOGIQUE. SERVICE D'ÉDUCATION SPECIALE ET DE SOINS A DOMICILE. CENTRE DE REEDUCATION D'ENFANTS DEFICIENTS AUDITIFS. SESSAD CREDA. PARTENARIAT. ANNEES 2022-2025. CONVENTION..... 37

34 - REMUNERATION DES GUIDES-CONFERENCIERS. REVALORISATION ET CREATION DE NOUVEAUX FORFAITS. 37

35 - FESTIVAL D'ARTS VISUELS IC.ON.IC. ANNEE 2022. APPEL A PROJETS..... 38

36 - AMIENS. CENTRE AQUATIQUE AQUAPOLE. CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. AVENANT N°2. 39

37 - BERTANGLES. STATION D'EPURATION. MISE EN PLACE D'UNE CAMERA DE SURVEILLANCE. CONVENTION. 40

38 - ASSOCIATION SOMME NATURE INITIATIVES. SENSIBILISATION DU PUBLIC A LA REDUCTION DES PESTICIDES. OPERATION LES JOURNEES AU NATUREL. CONVENTION. SUBVENTION. ANNEE 2022. 41

39 - VŒUX. QUESTIONS ORALES. 41

La séance est ouverte à 18h11

M. GEST : Je déclare la séance ouverte.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

M. GEST : J'ai reçu un certain nombre d'excuses et de pouvoirs :

M. Christophe METAY	donne pouvoir à	M. Renaud DESCHAMPS
M. Claude VITRY	donne pouvoir à	M. Joseph DEBART
M. Olivier JARDÉ	donne pouvoir à	Mme Margaux DELÉTRÉ (mais qui a donné pouvoir, donc ça, ça ne va pas)
Mme Hélène BOUCHEZ qui va arriver en retard et qui jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	Mme Nathalie LE CLERCQ
Mme Julia BELLINA, qui arrivera en retard et qui dans l'attente	donne pouvoir à	Mme Nathalie VAGNIEZ
Mme Anne-Sophie BRUNEL	donne pouvoir à	Mme Caroline BOHAIN
Mme Sonia HAMADI (jusqu'à ce qu'elle arrive)	donne pouvoir à	M. Bruno BIENAIMÉ
Mme Zoé DESBUREAUX	donne pouvoir à	M. Fabien VOULMINOT
Mme Marie-Christine ZOUINI siège pour la commune de Sains-en-Amiénois		
Mme Florence RODINGER (jusqu'à son arrivée)	donne pouvoir à	Mme Nedjma BEN MOKHTAR
M. Édouard DUSSART	donne pouvoir à	M. Dominique EVRARD
Mme Ingrid GUFFROY	excusée	
M. Alain MOLLIENS	donne pouvoir à	M. Henri-Paul FIN
Mme Margaux DELÉTRÉ	donne pouvoir à	M. Alain GEST
M. Hubert DE JENLIS	donne pouvoir à	Mme Valérie DEVAUX
Mme Marie-Claire DUBREUCQ	donne pouvoir à	Mme Laurence DUVIVIER
Mme Marion DOURNEL-GARAT	donne pouvoir à	M. Pierre SAVREUX
Mme Émilie THÉROUIN	donne pouvoir à	Mme Evelyne BECKER
M. Jean-Paul CHAMPION	donne pouvoir à	Mme Isabelle RAMBOUR
M. Éric GUÉANT (jusqu'à son arrivée)	donne pouvoir à	Mme Isabelle SAVARIEGO

M. GEST : Y a-t-il d'autres pouvoirs qui circulent dans la salle ? Non ? Oui. Je l'ai. Je l'ai.

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.

M. GEST : Le point n°2 veut que nous désignons des secrétaires de séance. Si Madame Claudine GALLIOT, que j'ai vue, et Monsieur Thomas LHERMITTE, que j'ai vu, l'acceptent, de toute façon ils sont réunis pour ça, ils vont donc avoir la fonction de secrétaires de séance et je les en remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - INSTALLATION D'UN CONSEILLER METROPOLITAIN SUPPLEANT. COMMUNE DE REMIENCOURT.

M. GEST : Monsieur Raphaël MAZZEI a été désigné par le conseil municipal de Remiencourt pour siéger en qualité de représentant suppléant au conseil d'Amiens Métropole et aux commissions d'études, en remplacement de Madame Caroline GILSON. Je le déclare donc installé dans ses fonctions.

DONT ACTE

4 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.

M. GEST : Je vous informe que notre prochaine séance se déroulera le jeudi 10 mars 2022, à 18 heures, dans un lieu qui n'est pas encore déterminé, mais je souhaite, comme vous tous, je le suppose, que ce soit aujourd'hui la dernière fois que nous siégeons dans ce gymnase, et donc que pour la première fois du mandat nous siégeons enfin dans le lieu qui est habituellement le lieu de réunion du conseil métropolitain. Mais on avisera bien sûr en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Le code général des collectivités territoriales prévoit que, chaque année, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre établissent un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercées en leur sein. Les éléments vous ont donc été transmis. Je vous propose que nous en prenions acte.

Vous avez sûrement vu dans les différents médias locaux qu'Amiens a été sélectionnée parmi 20 villes d'Europe pour participer au concours « Best European Destination », organisé par l'organisme du même nom qui est partenaire du réseau EDEN de la Commission Européenne. Vous avez d'ailleurs un bulletin, un flyer sur vos tables.

Cette distinction nous permet d'ores et déjà de figurer parmi les destinations touristiques mises à l'honneur dans des médias de renommée mondiale, tout au long de l'année 2022.

Et jusqu'au 10 février, un vote ouvert aux internautes du monde entier déterminera le classement de ces 20 destinations entre elles. Ce vote est précieux, car les précédents lauréats ont constaté une augmentation de leur fréquentation touristique de l'ordre de 20 %.

Nous avons véritablement une carte à jouer pour l'emporter, et mon petit doigt me dit que nous sommes actuellement bien placés, en tout cas dans le peloton de tête des votes à mi-parcours. Je n'en sais pas plus, sauf ça.

Je vous invite donc toutes et tous, et vos amis, vos parents, grands-parents, etc., à voter pour Amiens jusqu'à jeudi prochain et à partager l'information.

Je vous informe par ailleurs que j'ai reçu un amendement de la part des élus du groupe Amiens c'est l'tien pour le vote du budget. Nous en prendrons connaissance tout à l'heure au moment de la présentation du budget.

DONT ACTE

5 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU.

M. GEST : Conformément à la délibération m'accordant la délégation dans les formes prévues par l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 9 décembre 2021 et le 20 janvier 2022.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur ce sujet ? Non. Je prends donc acte de l'accord général sur ces décisions.

DONT ACTE

6 - DECISION DU PRESIDENT PRISE DANS LE CADRE DU PLAN DE SOUTIEN ECONOMIQUE AUX ENTREPRISES D'AMIENS METROPOLE. COMPTE-RENDU.

M. GEST : Conformément à la délibération n°32 du 17 décembre 2020 m'accordant la délégation de compétences en matière d'aide aux entreprises de la Région Hauts-de-France, j'ai l'honneur de vous rendre compte de la décision que j'ai prise le 30 décembre 2021 relative à l'octroi d'une aide financière accordée aux entreprises ayant recruté leur premier collaborateur post-COVID.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Non. On peut donc prendre acte de cette décision.

DONT ACTE

7 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021. APPROBATION.

M. GEST : Le procès-verbal de la séance du jeudi 16 décembre 2021 a été mis à disposition de chaque membre de l'assemblée. Quelqu'un souhaite-t-il faire une observation ? Je le mets au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

8 - AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DU GRAND AMIENOIS. ADUGA. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT. MODIFICATION.

M. GEST : Je vous propose de désigner Madame Nathalie LE CLERCQ en qualité de représentante suppléante de la collectivité au sein de l'ADUGA, afin d'y remplacer Martin DOMISE qui y siègera également, mais pour le compte de la Région des Hauts-de-France. Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

9 - INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS. MODIFICATION.

M. GEST : Je vous propose de mettre à jour les dispositions relatives à nos indemnités de fonction pour prendre en compte la délégation de fonction que j'ai confiée par arrêté du 20 janvier 2022 à Madame Audrey BOCHÉ qui sera conseillère déléguée auprès de Pierre SAVREUX en charge notamment du suivi de tous les dossiers concernant médiathèque, bibliothèque, réseau de bibliothèques, etc.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets donc aux voix ce rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

10 - POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIENOIS. PARTICIPATIONS FINANCIERES, ANNEE 2022.

M. GEST : Je vous propose d'approuver le versement d'une participation financière globale de 755 000 € au profit du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois.

Ce montant se décompose en une somme de 505 490 € au titre de la contribution statutaire pour l'année 2022, mais aussi d'une somme de 124 577 € correspondant à la nouvelle attribution de compensation, à compter du 1^{er} janvier, pour les 2 agents transférés au sein du pôle.

Ce montant inclut également la régularisation d'un remboursement des charges de personnel, de l'année 2019, pour 233 450 € qui n'ont pas été versés au pôle à l'époque, déduction faite d'un remboursement au profit d'Amiens Métropole d'une somme de 109 222 € de trop-perçu au titre du 2^e semestre 2021, 2 des 4 agents transférés ayant quitté depuis le pôle du Grand Amiénois.

Des questions sur ce point ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11 - MATERIEL EVENEMENTIEL. REGLEMENT DE MISE A DISPOSITION. APPROBATION.

M. GEST : Je vous propose d'approuver le règlement qui détermine les modalités de prêt du matériel métropolitain pour les événements organisés par les associations ou les personnes physiques ou morales, publiques ou privées.

Il permet également de définir les conditions notamment financières du prêt et d'assurer un suivi de l'état du matériel prêté ou rendu pour le maintenir en bon état et prévenir tous risques liés à son utilisation.

Question(s) ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12 - BUDGET PRIMITIF. EXERCICE 2022. APPROBATION.

M. GEST : Et nous abordons donc le point n°12, et avant de céder la parole à notre collègue Benoît MERCUZOT, que vous excuserez par avance d'une voix chancelante. Il n'y a que la voix qui est chancelante, mais j'espère qu'il arrivera jusqu'au bout de son exposé avec encore un filet de voix. Sinon on lui viendra en aide. Mais je voulais quand même me permettre de vous dire quelques mots avant sa propre intervention.

Mes chers collègues, nous voici devant cet exercice démocratique sans doute le plus important de l'année qui consiste à soumettre à votre diligence le budget d'Amiens Métropole.

Je veux le dire avec sérénité et avec gravité : jamais nous n'avons dû consacrer de nombreuses réunions de travail pour bâtir ... Jamais auparavant nous n'avons dû consacrer autant de réunions de travail pour bâtir un budget solide et sérieux.

Avec le concours des services d'abord, et je voudrais remercier ceux qui ont permis que nous puissions, ce soir, devant vous, vous proposer un budget non seulement sérieux, mais surtout efficace et porteur d'avenir pour nos concitoyens. Merci donc à la direction générale et particulièrement à la direction des finances sous la direction de Sébastien CAPRON et bien sûr à notre vice-président chargé des finances.

Avec le concours de chacun des maires de la métropole, concours sans lequel rien n'aurait été possible. Merci à tous les maires qui ont accepté le jeu de la cohésion métropolitaine.

Vous le savez sans doute : j'ai entendu certains doutes. J'ai écouté vos inquiétudes. Je mesure d'autant mieux ce que notre agglomération vous doit ce soir.

Quelles sont les causes des difficultés auxquelles nous étions confrontés ? Elles sont de trois ordres.

D'abord, une baisse de la dotation globale de fonctionnement qui, depuis 2014, s'élève à 98 millions d'euros. Pour faire simple, nous toucherons, en 2022, 18 millions d'euros de DGF. Si rien n'avait changé depuis 2014, nous aurions touché 32 millions, somme qui était dans nos caisses en 2014. Je pense que ces chiffres parlent mieux que n'importe quel discours.

Il n'est pas dans mes habitudes de pleurer sur le lait renversé, mais je veux juste que chacun prenne la dimension de la perte que l'État nous a infligée et de ce qui serait advenu avec 100 millions d'euros de plus dans les caisses de notre collectivité.

S'est ajoutée à cela, et ça, nous pouvions nous en douter, la terrible crise sanitaire dont nous voyons à peine l'issue et dont le coût, hors transport, s'élève à près de 10 millions d'euros en dépenses supplémentaires ou en perte de recettes.

Et en troisième lieu, nous avons exprimé la ferme volonté avec Benoît MERCUZOT de ne pas accroître l'endettement de notre collectivité et nous nous y tiendrons jusqu'à la fin du mandat, en espérant d'ailleurs même en diminuant le montant.

La tentation était grande, à l'instar de nombreuses autres collectivités, de diminuer massivement notre investissement, mais au péril de notre avenir. Nous avons fait un autre choix. J'ai toujours indiqué qu'une collectivité qui n'investit pas suffisamment recule et donc c'est effectivement un autre choix que nous avons fait.

Ce choix, il est passé par une hausse du taux foncier intercommunal qui permettra aussi de financer la dotation de solidarité communautaire au bénéfice du plus grand nombre de nos communes qui pourront ainsi décider d'exonérer leurs habitants d'une augmentation de fiscalité tout en gardant un niveau constant de recettes pour leur budget.

J'ajoute que je suis très fier que nous ayons pu ensemble, dans le débat, mettre en place une première forme de péréquation entre les communes de notre agglomération. Ça n'est pas si simple. En parler, c'est simple. La mettre en œuvre, c'est beaucoup plus compliqué. Et là encore, je veux remercier les communes qui ont fait œuvre de compréhension à l'égard de la démarche que nous avons engagée.

Nous allons donc pouvoir continuer de rendre Amiens Métropole toujours plus attractive en matière d'emploi bien sûr. Nous aurons sans doute des informations à vous communiquer d'ici peu de temps et d'ores et déjà, aujourd'hui, Marc FOUCAULT vous présentera un rapport qui fait état de nouvelles créations d'emplois.

Je pense aussi au tourisme et par exemple au parcours Jules Verne qui doit inscrire notre ville comme le pôle vernien de référence. Parce que c'est plus encore dans les moments de crise que nous devons lui manifester davantage notre soutien, la culture va disposer d'un investissement conséquent dont la Plateforme de l'Image, que nous envisageons dans l'ancien centre de tri d'Amiens, serait le point d'orgue.

Nous avons voulu accorder une résonance particulière à la mise en valeur et à l'entretien de notre patrimoine. C'est un engagement qui dépasse le simple entretien des édifices. C'est rendre aux habitants la fierté d'un trésor au milieu duquel ils vivent sans parfois s'en apercevoir.

Et j'ai tenu à ce que, dans les cinq années de notre mandat qui restent, enfin quatre années et demie, nous ayons systématiquement à l'esprit de réserver une partie des investissements à l'entretien du patrimoine de la collectivité et nous le ferons pour donner à Amiens Métropole une grandeur nature.

Nous avons placé la protection de l'eau et de la biodiversité au cœur de ce budget qui permettra aussi la réfection de berges, l'amélioration ou l'entretien ou même l'aménagement de chemins ruraux et l'amélioration du patrimoine arboré.

Les routes de nos communes ne seront pas oubliées. Notre budget doit conforter notre quête d'harmonie des territoires. Je pense, là, à la médiathèque d'Étouvie, au Colvert, à la rénovation de l'habitat, aux ZAC, particulièrement Renancourt et Gare la Vallée pour lesquelles nous avons prévu des crédits en 2022. Tout cela, c'est autant de leviers mis en mouvement pour consolider ce si fragile vivre ensemble et vivre en commun.

L'avenir d'Amiens Métropole se prépare maintenant. Le budget qui va vous être présenté portera un effort particulier pour le soutien à l'innovation. Le schéma de formation de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, que vous présentera Anne PINON tout à l'heure, est l'un de ces outils. Conscients de l'enjeu que représente l'accès à une nourriture saine, nous avons choisi de faire du projet alimentaire territorial une priorité de notre mandat et cela commence dès maintenant.

C'est donc en pensant à tout cela que je vous demanderai, tout à l'heure, de donner votre aval au budget qui va maintenant vous être détaillé par Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Monsieur le Président, mes chers collègues,

Monsieur le Président, je vous remercie d'abord d'avoir souligné que si durant ce débat je devais rester sans voix, ce ne serait pas devant la force des arguments de mes contradicteurs, mais tout simplement devant la force des arguments pharyngés que je ne saurais maîtriser.

Sérieusement, je m'associe d'abord aux remerciements que vous avez formulés à l'égard des services et notamment de Sébastien CAPRON auquel, c'est un clin d'œil, nous devons cette toute première photo, ce sera d'ailleurs la seule photo de la présentation, mais cette toute première photo de la tour Perret lors du festival IC.ON.IC.

Alors, un budget, ce sont des chiffres et voilà donc les chiffres tels qu'ils vous sont présentés, proposés, ce soir, des chiffres qui prennent en compte les opérations d'ordre ainsi que les dotations aux amortissements.

Et comme vous le savez, parce que vous êtes habitués de l'exercice, le budget métropolitain, c'est le budget principal, on vient d'en voir les chiffres, et c'est aussi un ensemble de 10 budgets annexes dont on voit que pour certains, on aura l'occasion d'y revenir, ils reposent sur des montants particulièrement importants. Je pense évidemment aux transports, à l'assainissement, à l'eau, par exemple, et aux déchets ménagers.

Concernant les grands équilibres financiers de ce budget, on peut constater que nous avons prévu des recettes courantes à hauteur d'un peu plus de 244 millions, des dépenses à un peu plus de 215 millions, ce qui fait que ce que l'on appelle l'excédent de gestion courante, la différence entre

nos recettes et nos dépenses, va se situer à hauteur de 29 millions d'euros. C'est évidemment essentiel, fondamental, parce que ces 29 millions d'euros vont participer à financer nos investissements.

Et vous l'avez souligné dans votre propos, Monsieur le Président : nous avons la ferme intention, la ferme volonté, et nous la tiendrons, de ne pas augmenter notre stock de dette dans les années qui viennent. Ce qui veut dire que naturellement nous devons être particulièrement attentifs à cet autofinancement qui résulte notamment de cet excédent de gestion.

Un budget peut également se comparer avec les budgets des années précédentes et vous voyez bien que ce budget montre des évolutions significatives, notamment du point de vue des recettes, chacun ici sait pourquoi, on aura l'occasion d'y revenir, et parce que nous avons la volonté de maîtriser l'évolution de nos dépenses. Et c'est ce cumul de l'augmentation de nos recettes et de la maîtrise de nos dépenses qui explique que notre épargne de gestion, vous le voyez, peut faire un bond, le terme n'est pas trop fort, de plus de 30 %.

On voit que du même coup nous sommes, c'est ce que j'indiquais à l'instant, beaucoup mieux armés que l'année précédente pour permettre de financer les investissements que nous avons prévus, que vous avez évoqués et sur lesquels nous reviendrons brièvement.

Concernant l'évolution des recettes courantes, un élément apparaît : c'est d'abord la stabilité de la quasi-totalité des blocs qui composent nos recettes. On voit que finalement du point de vue de l'État on est dans une stabilité, comme depuis 2017. On voit également qu'il y a une petite augmentation des recettes de personnel, mais on sait bien que cette augmentation des recettes de personnel, elle est compensée par une augmentation des dépenses de personnel puisque la ville d'Amiens ne fait que rembourser ce que l'on paie pour elle. Et puis on voit que les autres chiffres sont stables, sauf évidemment le chiffre concernant les contributions directes.

On voit que ce chiffre, il augmente de pratiquement 10 millions d'euros. Il faut être précis à ce stade et on va revenir en détail. Cela s'explique évidemment par l'augmentation de la fiscalité sur la taxe foncière des propriétés bâties, qui sera proposée et que l'on a déjà largement évoquée lors du DOB, mais également du fait de la réforme globale de la fiscalité locale qui fait que l'État va nous verser notamment 2,2 millions d'euros de TVA pour compenser ce que la métropole ne reçoit plus en termes de taxe d'habitation.

Il y a donc des mouvements importants à l'intérieur de ce bloc qui s'expliquent par les décisions que nous allons prendre, mais qui s'expliquent également par l'évolution générale voulue par le législateur de la fiscalité locale.

Et on voit du même coup que nos recettes sont prévues pour augmenter de façon significative pour ce BP 2022. Nous étions, dans les années précédentes, sur des évolutions inférieures, de manière générale, à 1 %, vous voyez, et nous sommes, ici, sur une évolution prévue de 3,25 % quand on compare de BP à BP.

Les contributions directes, je les ai évoquées, ce sont elles qui évoluent le plus.

Je vous invite à constater que comme nous l'avons indiqué lors du débat d'orientations budgétaires et comme il sera proposé évidemment, l'évolution la plus importante sur cette évolution, c'est l'augmentation de 8 millions d'euros que nous nous apprêtons à voter, de la fiscalité.

Il faut souligner que les bases, on le sait bien, vont évoluer du fait du mécanisme voté par la loi, de 3,4 %, mais attention ! Ces bases, sur la métropole, sur notre intercommunalité, vont évoluer de manière beaucoup moins conséquente qu'elles n'évoluent dans nos différentes communes, dans

nos communes respectives. La structure de nos bases d'imposition fait que la part qui est concernée par cette augmentation, cette revalorisation de 3,4 %, est relativement faible et qu'elle n'aura pas d'incidence véritablement significative sur notre budget.

Par contre, et vous le voyez, je me permets d'insister, il y a toujours une incidence significative à la baisse de la crise sanitaire puisqu'on voit que le produit attendu de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises est en baisse par rapport à l'année précédente de 830 000 euros. Nous payons ici les premiers effets, enfin nous percevons ici et nous subissons ici les premiers effets de la crise Covid et de l'impact économique qu'elle a eu sur l'activité des entreprises. Le mode de calcul fait que cet impact arrive avec un effet retard. On le voit apparaître pour la première fois en 2022. Il apparaîtra encore en 2023 du fait des soubresauts de l'économie durant l'année 2021 et selon ce qui va se passer durant cette année 2022, on pourrait encore avoir des conséquences négatives sur la CVAE en 2024.

Voilà donc pour le bloc de nos recettes qui évolue le plus, celui des contributions directes.

Les dotations d'État, vous l'avez souligné, sans surprise, elles sont stables. Elles sont stables et effectivement je ne reviens pas sur ce chiffre, vous l'avez respecté et pratiquement à la virgule près, en évoquant 98 millions d'euros, Monsieur le Président. Allez ! Soyons fous, arrondissons-le à 100 millions d'euros. C'est bien, depuis 2014, 100 millions d'euros qui ne sont pas rentrés dans nos caisses du fait de la baisse des dotations décidée en 2013, à partir de 2013, par les gouvernements jusqu'en 2017.

Concernant l'évolution des recettes courantes, je ne m'y attarde pas. Il pourra, le cas échéant, y avoir des questions.

Ce sont les recettes de personnel, encore une fois, ce sont des recettes qui viennent compenser les dépenses puisque, vous le savez, le personnel est complètement mutualisé avec la ville d'Amiens, avec le CCAS et avec les différents EPCC, les Établissements Publics de Coopération Culturelle.

Les recettes d'activité des services, quant à elles, vous le voyez, sont prévues, comme il se doit, avec beaucoup de prudence et on voit bien qu'il y a une forme d'incertitude sur l'activité qui va être celle de l'année 2022 et du même coup nous prévoyons finalement des recettes qui sont à peine celles que nous avons prévues lors de notre précédent budget en 2021. On pourra rentrer dans le détail si vous souhaitez poser des questions sur ce point.

Voilà donc pour les recettes, leur structure et l'évolution de nos recettes.

Évidemment, il faut maintenant envisager les dépenses, toujours les dépenses de fonctionnement. Je l'ai dit : les recettes augmentent de façon sensible. Les dépenses sont autorisées pour dépenser pour... sont autorisées pour augmenter de façon quasi nulle. On n'est pas à 0 %, mais on est à plus 0,38 %, ce qui représente quand même 810 000 euros, mais en pourcentage c'est vraiment très faible. Et voilà donc pourquoi nous pouvons, je le souligne encore une fois, dégager un excédent de gestion courante beaucoup plus important, beaucoup plus conséquent que les années précédentes.

Si vous le voulez bien, prenons les différentes structures de ces évolutions.

Concernant les dépenses de personnel, je vous demande de porter toute votre attention sur cette petite étoile qui figure sur la ligne, sur la colonne plutôt 2021. Elle signifie, et vous le voyez, qu'en 2021 nous avons dépensé pour payer nos différents personnels, quel que soit par ailleurs leur statut, quelque 140 millions d'euros. Ce chiffre-là, il n'est pas encore définitivement voté, le compte

administratif n'interviendra qu'au mois de juin, mais on le connaît parce que naturellement des fois que les paies sont mandatées, que les paies de décembre sont mandatées, il n'y a plus de surprise sur ce chiffre. Et vous voyez qu'on prévoit une évolution de la masse salariale de 0,8 %, en fait d'un peu plus d'un million, ce qui représente moins de 1 % sur un total de 140 millions.

C'est donc, et c'est évidemment un point constant, mais une attention particulière qui doit être menée et je rappelle que finalement dans cette masse salariale totale, la masse salariale propre à la métropole, c'est-à-dire qui n'est pas remboursée par d'autres, ne représente guère que quelque 50 et quelques millions d'euros. Ce qui est une masse salariale finalement très peu importante par rapport à l'ensemble des compétences qui sont les nôtres.

Concernant les dépenses d'exploitation, vous le voyez, elles sont prévues pour être en baisse par rapport à ce qui a été voté en 2021, et cela s'explique notamment parce que nous avons un certain nombre de dépenses qui étaient prévues en 2021 qui ne sont plus prévues en 2022. Je pense notamment à un certain nombre de dépenses concernant des actions, par exemple, qui existaient en 2020, en 2021 et qui n'existeront plus en 2022.

Et puis il faut souligner qu'à l'intérieur de ce bloc, il y a à la fois des baisses et puis en même temps il y a des éléments incontournables, et la sincérité budgétaire nous a obligés naturellement à les prendre en compte. Les éléments incontournables, c'est évidemment l'envolée, et chacun d'entre nous sait combien elle est importante, cette envolée des prix de l'énergie. Et puis également des dépenses que nous devons assurer, assumer pour développer des services de qualité, soit dans le travail des services, soit auprès des administrés, notamment en dépenses de droits d'utilisation de logiciels.

Nos dépenses courantes, elles prennent également en compte le financement des budgets annexes. Ce financement, au total, il va coûter, à notre budget principal, quelque 1 900 000 euros. Et vous voyez que, sans aucune surprise, le budget qui va nécessiter le plus lourd accompagnement de notre budget principal, c'est le budget annexe transports à hauteur de 1 250 000 euros. On y revient dans un instant.

Quand on fait l'agrégation et qu'on compare l'évolution des dépenses et l'évolution des recettes, on voit que, après une période de 2020 et 2021 où globalement nos recettes avaient tendance à être rattrapées par nos dépenses, ce qui se voit très bien dans ce schéma puisque les deux lignes avaient tendance à se rapprocher, grâce aux décisions qui vous sont proposées et qui seront mises au vote dans un instant, nous arrivons à cette situation où les lignes s'écartent, ce qui signifie tout simplement que notre excédent de gestion courante, je n'insiste pas, mais c'est un point fondamental, que cet excédent de gestion courante est en très nette augmentation.

Pour quoi faire ? Vous l'avez souligné dans votre propos, Monsieur le Président : effectivement pour financer de l'investissement. De l'investissement dont je rappelle que le cadre général a été fixé par la programmation pluriannuelle des investissements que nous avons adoptée il y a maintenant deux mois, sauf erreur de ma part. Des investissements dont je rappelle qu'ils sont en baisse par rapport au mandat précédent, en baisse de quelque 25 %. Mais des investissements qui sont en fait calculés par rapport à notre capacité de financement et par rapport aux besoins de notre territoire. Et des investissements qui nous permettent d'envisager une charge nette de 37 millions d'euros pour cette année 2022.

On est donc dans la première année de mise en œuvre de cette nouvelle PPI à laquelle il faudra ajouter les autorisations d'investissement, les crédits de paiement et les autorisations de programme pour les budgets annexes tels qu'ils sont posés et notamment les budgets annexes transports, assainissement, eau et déchets, puisque ce sont eux qui mobilisent le plus grand nombre de crédits.

Voilà une vue globale de la charge brute des investissements qui, vous le voyez, est prévue pour avoisiner les 50 millions d'euros.

Je vous laisser regarder, mais assez logiquement, 2, allez on va dire 4 en réalité, 4 blocs se taillent la part du lion, si vous me permettez l'expression. C'est d'abord l'investissement que nous allons faire en matière de culture et de patrimoine. C'est ensuite l'investissement que nous allons faire pour entretenir et améliorer les espaces publics : 9 millions dans un cas ; 8 900 000 dans l'autre. C'est l'investissement important, j'allais dire considérable, qui est mis sur la table en matière de politique d'habitat et en matière de rénovation urbaine : 7 millions d'euros. Et j'aurais pu le mettre en avant : pratiquement 8 millions d'euros non pas pour les finances en tant que telles, mais pour participer à l'équilibre financier de ces deux ZAC que vous avez mentionnées : Gare la Vallée et Renancourt.

Et je vous rappelle que c'est évidemment la ZAC Gare la Vallée qui occupe, qui prendra, qui occupera la plus large part de ces pratiquement 8 millions d'euros, puisque c'est pratiquement 7 millions d'euros qui seront versés pour l'équilibre de Gare la Vallée. Gare la Vallée qui, on le sait bien, en matière de développement économique, est appelée à jouer un rôle considérable pour notre agglomération.

Alors, au-delà de ce camembert, voilà quelques listes évidemment non exhaustives, quelques éléments de cette liste, éléments non exhaustifs des investissements qui sont prévus pour cette année 2022. Vous voyez que, sans surprise, les éléments que je viens de souligner figurent bien dans cette liste.

Vous me permettrez toutefois de souligner les 400 000 euros qui sont prévus pour l'accompagnement, l'entretien et le renouvellement des espaces numériques dans les écoles.

Vous me permettrez également de souligner le 1,8 million d'euros pour les dotations de communauté en matière de sport et culture.

Et puis enfin, vous me permettrez de souligner le plan vélo à hauteur d'un million d'euros, le plan de stratégie numérique parce que c'est fondamental pour la sécurité de nos données et pour notre capacité à travailler dans les meilleures conditions.

Et puis enfin, ce plan de stratégie patrimoniale dont notre collectivité a tellement besoin pour mieux garantir la pérennité de son patrimoine.

L'investissement, c'est celui du budget principal, mais c'est également celui des budgets annexes. Et vous le voyez qu'en charge brute on était à 50 millions, j'arrondis, pour le budget principal, on est en deçà, mais on est quand même sur des montants très importants en matière d'investissement des budgets annexes. Et vous voyez qu'à quelque chose près, 4 budgets annexes se partagent ce bloc de 36 millions d'euros.

C'est d'abord, sans surprise, le budget annexe de l'eau, puisqu'on le sait bien, nous avons de manière commune décidé qu'il était temps d'investir notamment dans la remise en qualité du réseau d'adduction d'eau.

Et puis, on verra que le budget annexe transports a prévu de relancer une politique d'acquisition de véhicules, d'acquisition de matériel roulant.

Alors voilà concernant ces 4 budgets annexes qui, financièrement, pèsent le plus.

Je vous laisse regarder. Vous voyez que des travaux importants sont prévus sur les réseaux d'eau, sur l'acquisition de matériel roulant, sur la réhabilitation des réseaux d'assainissement et sur un début d'opération qui jusque-là a pris du retard, mais qui désormais est enclenché : la station d'épuration de Saint-Fuscien et de Sains-en-Amiénois.

Quant aux déchets ménagers, c'est un investissement, ce sont des investissements également importants qui méritent d'être soulignés, notamment sur l'usine de méthanisation qui est une usine qui est relativement mature, elle a maintenant une quarantaine d'années, et qui nécessite donc des investissements. Des investissements d'autant plus importants que la logique environnementale veut que l'enfouissement va nous coûter de plus en plus cher et que les investissements sont donc là pour éviter, pour traiter au mieux les déchets et éviter justement de recourir à cet enfouissement.

Voilà donc pour une vision évidemment très partielle des investissements qui sont proposés sur les budgets annexes.

Cela nous amène à envisager notre stock de dette. Vous voyez que ce stock de dette, ce n'est pas une surprise, il a fait un bon entre 2018 et 2020. Ce bond, il s'explique évidemment par la montée en puissance des investissements que nous avons décidés et que nous avons réalisés durant le mandat précédent. Vous l'avez souligné, Monsieur le Président, et vous savez bien que je serai particulièrement attentif à ce que cet élément-là soit respecté, mais chacun d'entre nous le sera : il faut que ce stock de dette reste à la hauteur actuelle et qu'il puisse commencer globalement à diminuer durant ce mandat.

Et l'endettement, il est évidemment, à ce stade, il a été acquis avec un taux moyen pondéré particulièrement attractif, 1 %, mais on sait bien que dans les années à venir il se pourrait fort que ce taux moyen augmente.

Et vous voyez aussi que ce que l'on vous propose, c'est d'autoriser à emprunter, pour cet exercice 2022, évidemment pour financer les investissements, jusqu'à 25 millions d'euros. Je vous rappelle que c'est la limite haute et que l'exercice, l'exécution du budget n'oblige jamais à atteindre cette limite haute pour nos emprunts.

Alors, disons quelques mots maintenant des 4 budgets annexes qui sont les plus significatifs et puis j'en aurai terminé.

D'abord, concernant le budget annexe transports, évidemment que ce budget annexe, on le sait, on l'a déjà souligné, mais on ne peut pas ne pas le rappeler, est évidemment un budget très impacté par la crise sanitaire. Alors évidemment, nous bénéficions d'un versement mobilité qui traduit, d'une certaine façon, la reprise économique par rapport à l'effondrement qu'il avait connu avec l'arrêt de l'économie en 2020. Mais nous constatons que les recettes voyageurs sont toujours en baisse et nous prévoyons, pour être prudents, de ne pas les fixer au-delà de 4 650 000 euros, et je sais bien que c'est un point sur lequel on aura l'occasion de revenir.

On doit souligner que ce budget annexe transports, notamment parce qu'il est nécessaire de reprendre des investissements au-delà du BHNS pour renouveler le matériel roulant des lignes de desserte des quartiers, pour ne pas dire des lignes secondaires, pour financer, pour participer au financement, il va être nécessaire, je l'ai indiqué tout à l'heure, je le répète, que notre budget principal participe à hauteur de 1 250 000 euros.

Le budget annexe de l'eau, il prévoit donc d'autoriser les travaux conséquents et nécessaires sur le réseau d'adduction et il prévoit d'autoriser un emprunt à hauteur de 4,7 millions d'euros.

Le budget annexe assainissement, là encore, prévoit des investissements à hauteur de 0,5 millions d'euros et une autorisation d'emprunt de moins de 5 millions d'euros.

Et enfin, le budget annexe déchets ménagers qui a cette particularité, il faut le souligner, de n'avoir aucun endettement, mais qui a cette particularité de devoir faire face à des conditions qui, quelquefois, sont difficiles notamment par l'augmentation de la TGAP. J'évoquais le surcoût logique, mais qu'il faut quand même assumer, de tout ce qu'on enfouit, de tous ces déchets que l'on n'arrive pas encore à traiter. Une augmentation très sensible des coûts de collecte sélective et en même temps la nécessité de continuer à investir, notamment par exemple sur du matériel roulant pour enlever ces fameuses ordures ménagères.

Cela nous amène, alors qu'aujourd'hui l'emprunt est... le stock de dette est à 0, cela nous amène à autoriser, à vous demander par le vote d'autoriser un emprunt à hauteur d'un peu moins de 5 millions d'euros.

Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues, une présentation toujours trop longue, je le sais bien, mais quand même synthétique des chiffres de ce budget 2022. Je vous remercie.

M. GEST : Merci, Benoît. Tu peux maintenant tousser un coup et rétablir ta voix.

Bien. Qui demande d'intervenir sur ce budget ? Oui, Monsieur VOULMINOT. Donc, si on peut amener un micro à gauche.

M. VOULMINOT : Bonsoir à toutes, bonsoir à tous.

Monsieur le Président, je vais être vraiment très rapide parce qu'il est souvent aisé pour l'opposition de s'arc-bouter sur ses propres dogmes pour critiquer un budget présenté par la majorité. Ça serait trop simple, attendu. On va éviter.

Donc, je pourrais, à l'occasion du budget, être critique sur tel ou tel choix de travaux, vous embêter avec votre investissement sur le zoo ou en direction des ZAC. Nous le sommes et nous le serons, mais à d'autres occasions.

Alors, l'élaboration d'un budget s'appuie sur des objectifs politiques et s'élabore avec technique et précision. Alors, nous allons parler ici de la capacité à faire ce que vous dites.

Aujourd'hui, vous nous présentez le budget 2022 et ce matin, dans la presse, les propos de Monsieur MERCUZOT m'ont aidé, m'ont facilité la tâche pour rédiger ce petit papier maintenant que je vais réduire aussi et ça me permet donc d'aller à l'essentiel sans aller chercher maintenant par des données trouvées dans vos documents quelles compétences communautaires seraient impactées par vos choix.

Je reprends vos propos, Monsieur MERCUZOT : il est nécessaire, pour financer la PPI, de dégager un excédent suffisant de façon à autofinancer la moitié de ce que nous voulons investir. Alors, cela me fait poser deux questions. Comment qu'on fait pour dégager un excédent suffisant ? Et c'est quoi suffisant ?

Alors, à la première question, vous avez votre réponse, j'allais dire éculée : la métropole doit s'attacher à maîtriser ses frais ou dépenses de fonctionnement. Alors donc, pour atteindre votre excédent suffisant, vous maîtrisez, contrôlez. Nous, on l'a dit dernièrement en commission, on dirait plutôt corseter les dépenses de personnel et celles des services aussi. On se demande si vous n'allez pas bientôt leur demander d'appuyer un peu moins fort sur leur com. Vous ne donnez pas un signal positif pour des services déjà en tension et qui le seront encore davantage.

Vous sacrifiez tout à l'investissement, mais pour investir, il faut les agents techniques, des techniciens, des ingénieurs, puis aussi des administratifs pour payer les salaires, les factures. Bref, du fonctionnement.

Vous dites plus d'investissement, mais sans vous donner les moyens de le faire derrière.

Faire plus avec autant, voire moins. Pas étonnant que vos annonces ne soient pas toujours suivies d'effet dans la réalisation et qu'on connaisse de nombreux retards.

Pour atteindre votre excédent suffisant, vous diminuez les différentes subventions aux associations. Sans souvent bien savoir pourquoi les acteurs du territoire devront faire, là aussi, avec moins.

Et pour atteindre votre excédent suffisant, il ne reste plus beaucoup de marge pour le régime indemnitaire promis et bientôt discuté avec les syndicats.

Il ne reste plus non plus beaucoup de marge de manœuvre pour faire avec l'augmentation des matières premières, par exemple le papier.

Vous le savez que votre marge de manœuvre est très, très, très étroite. Vous avez construit votre budget principal, je dirais, de manière incantatoire. Ça peut marcher. Si ça marche, je veux bien devenir, moi aussi, chamaniste.

Le ratio entre votre charge nette de PPI et l'excédent est déjà faible et il ne nous apparaît pas très cohérent.

Y a-t-il un plan B ? Votre PPI est certes inférieure à la précédente, mais il ne faudrait pas... Ne faudrait-il pas, pardon, faire en fonction de nos réelles capacités ?

Merci.

M. GEST : Merci. D'autres interventions ? Monsieur THÉVENIAUD.

M. THEVENIAUD : Merci, Monsieur le Président, chers collègues. C'est plutôt une explication de vote.

Lors du précédent mandat, une loi est apparue afin de donner la possibilité de créer des groupes politiques au sein de cette assemblée. À l'époque, nous avons été consultés et j'ai voté contre. Je considère qu'au sein d'Amiens Métropole, nous agissons pour l'intérêt général de toutes les communes, de la plus petite à la ville d'Amiens, sans idéologie et avec pragmatisme. Force est de constater que l'exécutif est composé de personnes avec des sensibilités politiques différentes. C'est une très bonne chose.

Le budget présenté s'inscrit dans la continuité : attractivité de notre territoire, une transition écologique responsable, réaliste et sans dogmatisme, une politique culturelle et sportive dynamique, des mesures concrètes pour donner de la croissance à Amiens Métropole afin de créer des emplois.

Malgré mon départ de la majorité, je voterai pour ce budget. Ce dernier s'inscrit dans la politique d'Amiens Métropole suivie depuis près de 8 ans. Je suis un homme pragmatique et je me refuse d'entrer dans une opposition systématique. Si je n'ai pas voté le budget de la ville d'Amiens, c'est parce que j'ai considéré que ce dernier ne correspondait pas aux attentes des Amiénoises et des Amiénois. Cette explication de vote s'imposait. Je vous remercie.

M. GEST : Merci.

D'autres intervenants ? Non ? Bien. Je vous ai indiqué tout à l'heure qu'il y avait un amendement présenté par le groupe Amiens c'est l'tien et je vais demander à Monsieur VOULMINOT de bien vouloir nous le présenter. Ah pardon ! Il y avait une autre intervention de Monsieur DÉCAVÉ. Non ? Ah ! C'est Monsieur DÉCAVÉ qui le présente. Très bien ! Donc, un micro là-bas, au bout.

M. DECAVE : Alors effectivement, un amendement vous a été présenté pour mettre en œuvre l'exercice démocratique que vous nous proposez, Monsieur GEST. C'est un amendement du groupe Amiens c'est l'tien pour la gratuité du bus le mercredi, un amendement...

M. GEST : Je m'excuse, mais je vous comprends très mal. Si vous pouvez retirer votre masque pour parler, ce n'est pas plus mal.

M. DECAVE : Si vous m'y autorisez, je...

M. GEST : Je vous y autorise.

M. DECAVE : Je vous disais que pour participer à l'exercice démocratique que vous nous proposez, Monsieur GEST, le groupe Amiens c'est l'tien vous propose un amendement sur la gratuité du bus le mercredi, un amendement en forme de rappel.

En raison de la hausse significative des taux d'imposition de taxe foncière de la métropole pour 2022, vous prévoyez de dégager une recette fiscale supplémentaire de 8,2 millions d'euros par comparaison au budget primitif 2021.

Nous proposons qu'Amiens Métropole profite de la hausse des taux de ses impôts fonciers et des recettes fiscales ainsi engendrées pour permettre la mise en œuvre de la gratuité du bus le mercredi, promise lors de la dernière campagne municipale.

Au sein du budget annexe Transports, vous indiquez que les recettes prévues au titre de la participation des usagers en 2022 s'élèvent à 4,65 millions d'euros.

Nous proposons d'inscrire au budget primitif du budget principal l'autorisation d'allouer une subvention d'un million d'euros supplémentaire au budget annexe Transports, pour permettre la mise en place de la gratuité du bus un jour par semaine, soit le mercredi comme la majorité s'y était engagée.

Par voie de conséquence, il est proposé au conseil métropolitain de délibérer sur cet amendement budgétaire dans le cadre du budget principal et d'amender, en cas d'adoption, le budget annexe Transports.

Merci.

M. GEST : Je vais tout de suite vous répondre là-dessus. Parce que... en vous précisant déjà pour commencer que quand on siège, par exemple, dans une assemblée comme à l'Assemblée nationale ou au Sénat et qu'on présente un amendement, il faut trouver l'équivalent en dépenses de ce qu'on... en recettes de ce qu'on propose en dépenses. Ce que vous ne faites pas puisque vous proposez purement et simplement de dépenser un million de plus sans dire comment vous le financez. Normalement, il doit y avoir un équilibre que l'on dit par section qui n'est donc pas, ici, respecté alors qu'il est obligatoire au sens de l'article L.1612-4 du code général des collectivités territoriales. J'aurais pu me contenter de ça pour vous répondre, mais ce serait une pirouette. Je ne vais pas faire de pirouette.

Ce que vous proposez, c'est donc de prendre un million, encore sans précision, mais vous dites : « Bon ben voilà, puisque vous levez davantage de fiscalité, on va prendre un million, on va le mettre sur le budget Transports. » Ça veut dire que déjà vous faites passer l'aide que nous donnons au budget Transports de 1 250 000 à 2 250 000. Je vous rappelle quand même que déjà l'année dernière, nous avons dû mobiliser 4,5 millions pour faire face aux impacts de la crise sanitaire sur le niveau des recettes du versement mobilité et des recettes voyageurs. Et que d'ailleurs, l'impact 2022 sur le versement mobilité se fait encore sentir malgré tout, modestement, mais se fait sentir.

D'autre part, ça voudrait dire qu'évidemment vous devriez conduire à réduire le niveau des recettes voyageurs dans les mêmes proportions. Alors là se pose un autre souci : nous bénéficions aujourd'hui de la possibilité d'avoir recours à la déduction de la TVA relevant des dépenses, mais il y a une condition pour ça : il faut que vous ayez un taux de couverture de vos dépenses d'au moins 10 % par les voyageurs et à chaque fois que vous réduirez ce que justement vous pouvez avoir de la part des voyageurs, vous risquez de passer en dessous de cette barrière, ce qui nous coûterait très, très, très, très cher puisque nous ne pourrions plus déduire la TVA.

J'ajoute enfin un dernier élément : c'est que, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, avec la tarification solidaire que nous avons mise en place, nous sommes arrivés à un taux de gratuité pour certaines catégories exceptionnellement élevé. Je vous ai donné l'exemple, je crois, lors d'une séance précédente, des 65 % d'étudiants qui ne paient pas le bus. Et je pourrais prendre d'autres catégories de citoyens parce que nous avons mis en place une tarification solidaire. Mais dans les circonstances que nous traversons depuis maintenant 2 ans, j'ai déjà eu l'occasion de préciser qu'il ne pouvait être question, jusqu'alors, de mettre en place cette mesure.

J'y ajoute aujourd'hui le point sur la TVA qui est extrêmement important et c'est la raison pour laquelle je vais demander de voter contre votre amendement, mais peut-être que...

C'est sur ce point-là, Madame BECKER ? Alors, je vous donne la parole. Micro à Madame BECKER. Et puis, je donnerai ensuite la parole à Benoît MERCUZOT pour la réponse sur les interventions et éventuellement sur les propos de Madame BECKER.

MME BECKER : Oui. Alors, bonsoir à toutes et à tous. Est-ce que, Monsieur GEST, vous êtes en train de nous dire que la promesse de campagne que vous aviez faite n'était pas tenable ? Parce que ce n'est pas à nous d'aller vous dire où trouver l'argent. Vous aviez certainement chiffré ce mercredi gratuit que vous avez promis aux Amiénoises et aux Amiénois. Donc voilà, moi, je suis un peu surprise de votre réponse.

M. GEST : Madame BECKER, vous vivez sûrement sur une autre planète et vous n'avez certainement pas traversé l'épidémie comme la totalité des Français l'ont traversée, et ses conséquences économiques. Il n'y a pas que l'État qui souffre des difficultés financières liées à ce qui a dû être fait pour pallier aux difficultés liées à l'épidémie. Les collectivités territoriales aussi et particulièrement le versement transport.

Et si vous suivez en plus les débats actuellement, comment dirais-je, qui ont lieu dans le cadre de la préparation de l'élection présidentielle, vous verrez qu'il y a un petit sujet qui revient régulièrement et qui est revenu il y a très peu de temps en discussion : c'est éventuellement la remise en cause du versement mobilité.

Alors avec tous ces éléments dont je vous ai parlé, plus l'hypothèque éventuelle sur le versement mobilité, ce n'est vraiment pas le moment d'aller vers des choses que l'on ne saurait effectivement financer.

Si véritablement d'autres choses venaient à intervenir, il pourra éventuellement se représenter la question, mais je vous dis : aujourd'hui, la gratuité dans notre agglomération pour le bus, elle existe. Elle existe non seulement le samedi, mais pour une quantité considérable de nos concitoyens.

Je crois que me DESCHAMPS m'a demandé la parole. C'est sur ce point, Monsieur DESCHAMPS, parce que... ? D'accord.

M. DESCHAMPS : Oui. C'est sur ce point, Monsieur le Président. Merci de me passer la parole. Je ne comptais pas la prendre, mais voilà une délibération qui prend une drôle de tournure...

M. GEST : C'est toujours un plaisir de vous entendre, Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Mais c'est un plaisir d'avoir votre réponse après, je suis sûr.

C'est une délibération qui prend une drôle de tournure parce que nous sommes amenés à parler du budget. On commence par une information surprenante de notre collègue THÉVENIAUD qui, en début de semaine, vote contre un budget à la ville où il y avait une baisse de l'impôt et là il va bientôt y avoir une augmentation de l'impôt et on a un vote positif. Bon déjà c'est son problème. Je ne comprends pas bien, mais peu importe.

Et là, nous découvrons des collègues d'Amiens c'est l'tien un amendement. On le découvre. C'est le règlement intérieur. Donc, j'en prends connaissance comme tous les membres de l'assemblée, et dans cet amendement il est question d'un point que j'avais personnellement abordé, une question que je vous avais posée il y a un an sur cette promesse de campagne. Donc, ça m'intéresse. Ça m'intéresse, cette question.

Mais vous avez dit, Monsieur le Président : « Je ne vais pas faire de pirouette. » Alors, donc acte, mais vous en faites quand même une petite, pirouette, c'est que vous ne répondez pas clairement, et vous êtes courageux, Alain GEST, et j'aimerais que vous fassiez preuve, là, de courage en nous disant une bonne fois pour toutes si vous abandonnez cette promesse de campagne.

Je pense que la question mérite d'être posée. Elle a été posée. Je pense que vous pouvez très bien dire : non, nous ne ferons pas cette gratuité du mercredi. La réponse que vous avez faite à l'instant à notre collègue, c'est : il y a d'autres formes de gratuité. Ce n'était pas ça, votre engagement de campagne. Votre engagement de campagne, avec Brigitte FOURÉ, c'était : le samedi est déjà gratuit, il y aura un deuxième jour ; ce jour était identifié, c'était le mercredi. Aujourd'hui, pour les différentes raisons qui sont énoncées depuis plusieurs conseils et on les entend, et on les entend, les difficultés financières, Covid qui est passé par là, et on les entend. Est-ce que vous pouvez dire : par rapport à ces contraintes qui sont arrivées sur l'échiquier, je dois, en tant que président de la métropole, renoncer à cet engagement de campagne ? Et vous pourriez faire une autre pirouette en disant : il reste 4 ans et demi, on verra bien, on a encore 4 ans et demi pour voir.

Mais si vous êtes courageux et honnête, et je suis sûr que vous l'êtes, dites-le : oui, on ne pourra pas le faire, on abandonne cette promesse de campagne.

M. GEST : D'abord, je voulais vous remercier pour cette accumulation de propos chaleureux à mon égard, je n'y suis pas habitué. Mais j'essaie de m'exprimer toujours à peu près clairement, mais sans doute n'y suis-je pas parvenu là. Je vous ai dit : dans l'état actuel des choses, ce serait irresponsable. Voilà. Je confirme ce que j'ai dit précédemment. Je ne veux pas dire qu'on annule une promesse de campagne. Ça veut dire que dans l'état actuel des choses, c'est impossible. Voilà. Donc sauf à mettre et le budget transports et le budget général, puisque c'est lui, sur la

proposition de Monsieur... du groupe Amiens c'est l'tien, qui serait mis à contribution. Dans les deux cas de figure, ça met le système en danger. Donc, je vous réponds : dans l'état actuel des choses, ce serait irresponsable. Je pense que c'est dans un français correctement exprimé et que c'est suffisamment clair.

Je vais donner la parole à Monsieur THÉVENIAUD puisqu'il a été mis en cause.

M. THEVENIAUD : Oui, c'est juste une mise au point parce que je n'ai pas envie de rentrer dans des débats avec des démagos. J'ai passé l'âge. Juste pour dire que je n'ai pas voté contre le budget de la ville d'Amiens la semaine dernière, lundi. Je me suis abstenu. Entre une abstention et un vote contre, c'est différent. Merci.

M. GEST : Dont acte, Monsieur THÉVENIAUD. La parole à Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Oui. Merci, Monsieur le Président. Quelques éléments complémentaires.

Sur la notion d'excédent de gestion suffisant, ce n'est pas suffisant en soi. C'est suffisant pour globalement être capable d'autofinancer 50 % des investissements.

Vous avez le droit évidemment de considérer que le montant des investissements tel qu'on l'a arrêté est trop important. Pour ma part et pour la part de l'exécutif, ça n'est pas le sentiment. Je vous rappelle qu'avec la PPI que nous avons votée, globalement nous retrouvons les niveaux d'investissement antérieurs, avant le mandat 2014/2020. Et donc, il n'y a rien de très extraordinaire là-dedans. C'est ça, l'excédent suffisant.

Et vous dites : le seul moyen de l'obtenir, c'est de compresser les dépenses. Pardonnez-moi de dire qu'en disant cela, vous omettez quand même une décision toute particulière que l'on s'apprête à prendre et qui a été discutée longuement, qui est que l'on va augmenter les recettes. Et de ce point de vue, je profite de votre intervention pour apporter peut-être une précision, enfin je sais bien qu'il n'y a pas de surprise dans ce que je vais dire, heureusement d'ailleurs, mais parce que peut-être dans mon propos liminaire je ne l'ai pas suffisamment souligné. Nos recettes vont augmenter de 8 millions d'euros, mais nous allons en reverser 2 millions aux communes, ce qui fait que le solde pour la collectivité que nous sommes ici, pour notre métropole, ça n'est pas 8 millions d'euros ; c'est 6 millions d'euros. On est bien d'accord. Il n'y a pas d'ambiguïté là-dessus.

Le dernier point enfin, c'est que vous avez évoqué l'augmentation des dépenses des matières premières et vous avez parlé du papier, vous avez sans doute raison, et on sait bien malheureusement que l'ensemble des matières premières est en train d'augmenter, il n'y a pas que l'énergie, vous avez raison de le dire.

Je crois qu'en l'état, nous sommes encore, nous sommes encore sur un trend où, au fond, on était habitués à des budgets qui fonctionnaient sans inflation. Et il est possible, je ne lis pas dans le marc à café, mais si l'on en croit les analyses qui peuvent être faites de ci et de là, il est possible que nous repassions dans une période que l'on a connue antérieurement où il y avait une inflation. Alors pas forcément une inflation à 10 ou 15 %, comme dans les années soixante-dix, mais peut-être une inflation entre 2-3 % et il faudra que l'on se réhabitue à cela. Ça veut dire que nos dépenses vont augmenter, mais si notre économie se... enfin réapprend ce mécanisme de l'inflation, ça veut dire aussi que nos recettes logiquement devraient accompagner ce mouvement vers le haut. Voilà. On est dans une phase de transition, et la phase de transition, on le sait tous ici, elle est particulièrement délicate.

Mais si vous permettez, Monsieur le Président, je voudrais juste... enfin souligner que... enfin, moi, pour ma part en tout cas, je me réjouis et je me permets de le dire en séance du conseil d'Amiens

Métropole, de la densité et de la qualité des débats que nous avons pu mener lors de la commission des finances parce qu'un grand nombre de points ont été abordés. On a vu que, assez naturellement, on n'était pas d'accord, mais je pense que, à de nombreux moments, nous avons pu aller sur le fond des questions qui étaient posées.

Voilà ce que je voulais vous dire.

M. GEST : Merci, Monsieur MERCUZOT. Puisqu'il n'y a pas d'autres interventions, je vais commencer par mettre aux voix l'amendement du groupe Amiens c'est l'tien que nous a présenté Monsieur DÉCAVÉ il y a quelques instants.

AMENDEMENT REJETE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THÉROUIN (pouvoir Mme BECKER) M. DÉCAVÉ, M. BARA, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX (pouvoir à M. VOULMINOT), M. BAIS et Mme NOUAOUR ont voté pour.

M. DESCHAMPS, M. METAY (pouvoir à M. DESCHAMPS), Mme BELLINA, Mme VAGNIEZ n'ont pas pris part au vote.

MM. GEST, DESSEAUX, Mme FOURÉ, MM. RENAUX, FOUCAULT, Mme PINON, M. MERCUZOT, PENAUD, SAVREUX, GUÉANT, DUFLLOT, DUFOUR, MAQUET, Mme SAVARIEGO, M. DÈCLE, Mmes LAVALLARD, VERRIER, M. BIENAIMÉ, Mme RODINGER, M. LORIC, Mme BOUCHEZ, M. RIFFLART, Mme BEN MOKHTAR, M. DOREZ, Mmes DEVAUX, HAMADI, CLECH, M. DOMISE, Mmes DERIVERY, LE CLERCQ, M. STENGEL, Mmes ROY, GALLIOT, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. RIFFIOD, Mme DELAHOUSSE, MM. THÉVENIAUD, PRADAT, Mme BECKER, MM. BARA, VOULMINOT, DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, MM. BAÏS, DESCHAMPS, Mmes VAGNIEZ, BELLINA, BOCHÉ, M. DEBART, Mme GIRARD, M. LAVIALLE, Mme VANDEPITTE, M. PIOT, Mme ROUSSEL, MM. TAUFOUR, DUMEIGE, CAPRON, Mme TREFCON, MM. BOQUET, DEMARET, BARDET, ABET, Mme DUBREUCQ, M. OURDOUILLÉ, Mme MARCHAND, M. VINDEVOGEL, SANGLARD, TONNELIER, JOVELET, BOCQUILLON, Mme DJAROUNE, M. EVRARD, Mme ZOUINI, M. FIN, Mme DUVIVIER, M. VIGNOLLE, Mme RAMBOUR, M. BUSON, Mme CRINON, M. DARRAGON, Mme ROSE-TÉTU, M. LELEU ont voté contre.

M. GEST : Une fois que cet amendement a été rejeté, nous allons pouvoir mettre le budget primitif aux voix.

ADOPTE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN (pouvoir à Mme BECKER), M. DECAVE, M. BARA, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX (pouvoir à M. VOULMINOT), M. BAIS et Mme NOUAOUR, M. DESCHAMPS, M. METAY (pouvoir à M. DESCHAMPS), Mme BELLINA (pouvoir à Mme VAGNIEZ), Mme VAGNIEZ ont voté contre.

M. GEST : Je vous remercie : le budget primitif 2022 est donc adopté.

13 - BUDGET PRIMITIF 2022. PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS. APPROBATION.

M. MERCUZOT : C'est un chiffre qui porte malheur, le numéro 13. J'espère que ce n'est pas le moment où ma voix va me lâcher. Les autorisations de programme effectivement sont à voter distinctement du Budget Primitif. Il est donc proposé, pour l'exercice 2022, d'approuver, d'une part,

les autorisations de programme et les crédits de paiements dont le détail... dont on vient de parler dans la délibération précédente, et, d'autre part, d'approuver la programmation pluriannuelle des investissements 2022-2026 telle qu'elle a été évoquée, mais cette fois pour les budgets annexes.

M. GEST : Question(s) ? Pas de question. Je mets aux voix. Je devrais retrouver les mêmes votes bien sûr. Très bien !

ADOpte

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN (pouvoir à Mme BECKER), M. DECAVE, M. BARA, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX (pouvoir à M. VOULMINOT), M. BAIS et Mme NOUAOUR, M. DESCHAMPS, M. METAY (pouvoir à M. DESCHAMPS), Mme BELLINA (pouvoir à Mme VAGNIEZ), Mme VAGNIEZ ont voté contre.

14 - IMPOTS DIRECTS LOCAUX. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION. ANNEE 2022.

M. MERCUZOT : Le point 14 qui est important puisqu'il s'agit du vote des taux d'imposition pour cette année 2022 et vous savez bien que nous proposons une hausse du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui passerait donc de 2,57 % à 6,12 %. Il est proposé en même temps le maintien du taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties qui reste... qui est proposé pour rester à 4,75 %. Et il est également proposé le maintien du taux de cotisation foncière des entreprises à 25,83 %.

M. GEST : Des questions ? Oui, Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Merci, Monsieur le Président. Benoît MERCUZOT l'a dit : c'est une délégation très importante puisque nous sommes, ici, réunis entre élus et c'est entre nos mains que réside la décision d'augmenter ou pas les impôts des habitants de nos communes. C'est maintenant que ça se décide. Et pour que chacun puisse voter en son âme et conscience, je vous réclame un vote à bulletin secret.

M. GEST : J'espère qu'on a le matériel prévu pour le vote à bulletin secret. Donc, je vais vous demander de le distribuer. Il n'y a pas d'autres interventions ? Donc, nous allons patienter quelques instants. Nous vérifions que les urnes sont vides.

Donc, vous allez répondre à la question très simple, c'est : on vous a proposé un taux, comment dirais-je, d'imposition, enfin plusieurs taux d'imposition, comme Benoît les a présentés. La question qui est posée est de savoir si vous êtes pour ou si vous êtes contre ou si vous vous abstenez ou si vous ne prenez pas part au vote. Donc, on vient de vous distribuer, on est en train de vous distribuer, comment dirais-je, un papier sur lequel il y a « pour », « contre » et puis « blanc », c'est-à-dire abstention. Et vous pouvez évidemment simplement rayer une des deux mentions pour ne laisser que celle qui vous agré. Autrement dit, pour être encore plus simple, si vous voulez voter « pour », vous barrez « contre ». Non, mais on ne sait jamais ! Ceux qui ont un pouvoir, n'oubliez pas de demander éventuellement un deuxième papier si vous n'en avez eu qu'un. Si personne n'y voit d'inconvénient, nos services vont passer d'un rang à un autre plutôt que de vous obliger à vous déplacer, même si un petit footing dans la fraîcheur de la salle, n'est-ce pas Monsieur le Maire de Guignemicourt, ne ferait pas de mal.

Alors, on peut y aller pour le vote.

Il faut qu'on vous donne des assesseurs ? Alors, Monsieur LHERMITTE bien sûr et Madame GALLIOT, les deux secrétaires de séance, vont faire les assesseurs. J'ai besoin du son.

Je vous donne le résultat des votes :

- Nombre de bulletins : 95 ;
- Blancs ou nuls : 3 ;
- Contre : 24 ;
- Pour : 68.

Donc, le point 14 est adopté.

ADOPTE

Observations :

*Vote à bulletin secret.
95 bulletins trouvés dans l'urne.
68 pour.
24 contre.
3 abstentions.*

15 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES. VOTE DU TAUX D'IMPOSITION. ANNEE 2022.

M. MERCUZOT : Cette fois, il s'agit d'adopter le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2022. Il est proposé de maintenir cette taxe au taux de 8,53 %.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**16 - DOTATIONS ET REPRISES SUR PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS.
EXERCICE 2022.**

M. MERCUZOT : Oui, c'est effectivement dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement que le code général des collectivités territoriales rend obligatoire la constitution de provisions pour dépréciation des actifs circulants. Ce qui veut dire qu'on crée une provision lorsqu'il y a apparition d'un risque de non-recouvrement d'un titre de recette.

La provision doit être constituée à hauteur du risque constaté, lorsque le recouvrement des restes à recouvrer est compromis malgré les diligences naturellement effectuées par le comptable public.

Ainsi, pour chaque budget, je vous propose de vous prononcer en faveur des dotations aux provisions pour créances douteuses qui sont listées dans l'annexe à la délibération.

Au total, c'est un montant de 3 796 051,08 € de dotations, tous budgets confondus, et il est proposé 2 328 474,92 € de reprises de provisions.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Non. Je le mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

17 - CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR RISQUES ET LITIGES. ANNEE 2022. BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS.

M. MERCUZOT : Oui, nous sommes dans une logique un peu comparable. Je vous propose d'approuver la constitution de provisions semi-budgétaires destinées à couvrir les contentieux engagés contre la collectivité.

Ces contentieux sont listés en annexe à la délibération qui vous a été transmise.

Pour l'année 2022, le montant des provisions à constituer s'élève à :

- 463 000 € pour le Budget Principal ;
- et à 123 702 € pour le Budget Annexe Déchets Ménagers.

M. GEST : Question(s) ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

18 - AMENAGEMENT DU BARREAU ROUTIER A29. SECTION AVENUE PAUL CLAUDEL. ENTREE NORD DU CHU. DEPARTEMENT DE LA SOMME. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.

M. DESSEAUX : Dans le cadre du regroupement des services du Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens sur le site de l'hôpital Sud, un barreau routier a été créé à des fins de liaison entre le giratoire de la sortie de la A29 de Dury et l'entrée Nord du CHU.

Une participation financière forfaitaire d'un million d'euros, de la part du Département de la Somme et au profit d'Amiens Métropole, était prévue dans la convention du 18 octobre 2019 cadrant les modalités relatives à la maîtrise d'ouvrage.

Elle prévoit également l'établissement d'une convention d'application entre les deux collectivités pour définir les conditions de versement de cette somme.

C'est pourquoi, je vous propose d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

19 - PERMISSIONS DE VOIRIE SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE. REVISION DES TARIFS. ANNEE 2022.

M. DESSEAUX : Sur les voies d'intérêt communautaire, l'occupation du domaine public routier est soumise à une autorisation préalable du gestionnaire de la voirie.

Cette autorisation d'occupation temporaire du domaine public prend la forme d'une permission de voirie accordée notamment pour l'installation de réseaux enterrés ou de pistes d'accès aux stations-services.

Je vous propose donc d'approuver les tarifs des permissions de voirie sur le domaine public communautaire au titre de l'année 2022, comme il est détaillé dans l'annexe à la délibération qui vous a été transmise.

M. GEST : Pas de problème(s) sur ce point-là ? On le met aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

20 - INDEMNISATION. ASSISTANCE A AGENTS DE POLICE. DOSSIER A 21.04.26 P.

MME FOURE : Je vous rappelle que tout le personnel étant mutualisé, étant un personnel Amiens Métropole, même s'il n'effectue des tâches que pour la ville, ça passe par une délibération de notre collectivité.

Donc, le 26 avril 2021, trois agents de police municipale ont été victimes d'une agression verbale dans l'exercice de leurs fonctions.

Par jugement du 24 juin 2021, l'auteur de ces agressions a été condamné à verser respectivement à ces trois agents la somme de 300 € en réparation du préjudice moral.

Je vous propose donc de retenir le montant des condamnations judiciaires à titre d'indemnisation des agents, soit 900 € au total.

Je vous rappelle également qu'Amiens Métropole sera en droit d'exercer un recours contre l'auteur des faits d'agression afin d'obtenir le remboursement de ces sommes.

M. GEST : Merci. C'est un dossier malheureusement un peu classique. Y a-t-il des questions ? Non. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

21 - AMIENS. ACTUALISATION DES TARIFS DE LA GARE ROUTIERE. ANNEE 2022.

M. RENAUX : Je vous propose d'actualiser les tarifs de la gare routière. Il s'agit de les augmenter de 2 % au regard du contexte particulier de sortie de crise sanitaire et de reprise de l'inflation.

Le stationnement d'un car au-delà des 10 minutes autorisées passerait donc de 40,80 € à 41,60 € et, pour le stationnement mensuel d'un véhicule d'accompagnateur d'enfants handicapés de 47 € à 47,90 €

La redevance de départ serait fixée à 13,90 € contre 13,60 € actuellement.

Et les recettes générées par cette actualisation seraient de l'ordre de 6 000 € par an.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

22 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORTS PUBLICS ET DES SERVICES ANNEXES. AVENANT N°4.

M. RENAUX : Amiens Métropole et la société KEOLIS Amiens sont liées par un contrat de Délégation de Service Public à contribution financière pour l'exploitation du réseau de transport urbain depuis le 1^{er} janvier 2018.

Je vous propose ce soir d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer un avenant n°4 actant des modifications rendues nécessaires, notamment suite aux conséquences résultant de la crise sanitaire liée à la COVID-19 sur le contrat, au titre de l'année 2020.

Il s'agit, d'une part, d'acter la restitution par le délégataire d'une somme de 799 362 € faisant l'objet d'un consensus à l'issue des négociations entre KEOLIS et la collectivité.

Cette somme est calculée sur la base des économies de charges réalisées en 2020 par le délégataire, déduction faite des montants déjà restitués fin 2020 et de la prise en charge par la collectivité, à hauteur de 90 %, des surcoûts liés à la mise en place des mesures sanitaires et de protection définies pour les salariés et les clients.

D'autre part, cet avenant n°4 prend en compte le besoin en matériel roulant supplémentaire par KEOLIS pour maintenir le niveau d'offre prévu dans le contrat, les locations de bus, des contrats de location entre le délégataire et Amiens Métropole ayant été suspendus entre mars et juin 2020.

Le montant total des loyers payés en 2020 s'élèverait donc à 37 800 € HT.

Enfin, il acte également la non mise à disposition par la collectivité d'une dépanneuse neuve, dont l'impact financier est estimé à 11 089 €.

M. GEST : Merci. Des questions sur ce rapport ? Oui, Monsieur VOULMINOT.

M. VOULMINOT : Oui. C'est embêtant de ne pas répondre tout de suite parce que c'est vraiment très court. Juste une explication de vote. On va s'abstenir. Dans le cas d'espèce, on mutualise les risques. Les recettes ne sont, de notre point de vue, jamais assez bien mutualisées. Donc, c'est vraiment un vote de principe, mais on s'abstiendra.

M. GEST : Donc, abstention du groupe Amiens c'est l'tien, c'est ça ? D'autres remarques, observations ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN (pouvoir à Mme BECKER), M. DECAVE, M. BARA, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX (pouvoir à M. VOULMINOT) se sont abstenus.

23 - MARCHE DE PRESTATIONS D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE JURIDIQUE, TECHNIQUE, FINANCIERE, FISCALE ET SOCIALE EN MATIERE DE TRANSPORT PUBLIC URBAIN DE VOYAGEURS. CENTRALE D'ACHAT DU TRANSPORT PUBLIC.

M. RENAUX : Le contrat de concession confié à la société KEOLIS pour la gestion du service public de transport, régulier, scolaire et à la demande prend fin le 30 avril 2024.

Une étude préalable et générale par la collectivité sur les aspects techniques et financiers du service public nécessite un accompagnement sur les procédures juridiques adéquates et sur les réflexions notamment quant au mode de gestion choisi.

C'est pourquoi je vous propose d'autoriser la Centrale d'Achat du Transport Public à lancer et à passer, avec le groupement AMPLITUDE TC / DG CONSEIL / SATIS CONSEIL / Cabinet ECOSI / HOURCABIE Avocats / D4 Avocats & Associés / ELLIPSE Avocats / ARCHIMEDE Avocats & Associés, le marché public relatif à la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage juridique, technique, financière, fiscale et sociale en matière de transport public urbain de voyageurs.

Le montant prévisionnel de dépenses sur la durée du marché est arrêté à un maximum de 100 000 euros HT.

M. GEST : Merci. Des questions ? Non. Les procédures de DSP sont lourdes et longues et complexes, et donc c'est la raison pour laquelle nous nous y prenons à temps puisque cette DSP en cours s'achève fin 2023 et dans les deux années qui viennent nous préparons la suivante. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

24 - AIDE A LA CREATION DE 40 EMPLOIS. SOCIETE INFODIS IT. CREATION DE NOUVEAUX CENTRES DE SERVICES LIES AU NUMERIQUE. CONVENTIONS.

M. FOUCAULT : Comme vous l'indiquez, c'est une délibération qui s'inscrit dans cette tendance favorable à la création d'emploi et surtout à la baisse du nombre de demandeurs d'emploi sur notre territoire : 1 000 demandeurs d'emploi de moins sur les 12 mois, 3^e trimestre 2021 par rapport au 3^e trimestre 2020. Ce n'est pas rien, 1000 demandeurs d'emploi de moins. Donc, on le doit à ces annonces de création d'emploi que nous égrainons conseil d'Amiens Métropole après conseil d'Amiens Métropole.

Donc, cette fois-ci, il s'agit d'une aide à la création de 40 emplois pour la société INFODIS.

Alors, c'est une société que vous connaissez puisque, fin 2019, ce grand groupe informatique français a fait le choix de s'installer à Amiens pour créer un centre de compétence informatique, ce qu'on appelle l'infogérance.

La société, et c'est là où on avait eu une délibération, avait prévu de créer d'ici fin 2022, donc on n'y était pas encore, 50 emplois sur son centre amiénois, qui se trouve dans l'immeuble Oxygène, et en fait l'objectif a déjà été atteint en décembre dernier avec en plus une grande satisfaction en termes de ressources humaines disponibles, des possibilités immobilières qu'on a proposées à INFODIS. Et du coup, non seulement ils ont atteint leur objectif, mais ils prévoient donc... ils en demandent... ils prévoient de se déployer et de monter non plus à 40, mais à 90 CDI d'ici 2024.

Je vous propose donc d'accorder à la Société INFODIS une subvention de 120 000 €, c'est le processus que vous connaissez bien maintenant, 40 emplois ; 3 000 €, donc ça fait 120 000, donc en vue de la création à 3 ans. S'ils font comme la première fois, nul doute que d'ailleurs les objectifs seront atteints bien avant, donc à 3 ans de 40 emplois en CDI. Je vous invite à approuver la convention correspondante actant les modalités de versement de cette somme.

Et comme vous le savez, comme cette action se fait en concertation avec la région Hauts-de-France, qui est le chef de file en matière de développement économique, je vous propose d'approuver en parallèle la convention à intervenir avec la région.

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer ces deux conventions.

M. GEST : Merci. Madame BECKER a la parole.

MME BECKER : Oui. Alors, c'est une explication de vote. Nous voterons contre cette délibération, et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, parce qu'INFODIS est un grand groupe qui n'a pas besoin de fonds publics pour venir s'installer à Amiens avec plus de 36 millions de chiffre d'affaires en 2020 et plus de

2,5 millions de bénéfice après impôts. Nos impôts justement ne doivent pas servir à enrichir des entreprises privées.

Autre raison : c'est qu'on ne devrait pas distribuer l'argent public à des entreprises privées sans leur demander des garanties. Or, les seules garanties fournies aujourd'hui par le groupe INFODIS sont pauvres : des bas salaires, un maintien de CDI pendant deux ans minimum, donc du précaire.

Alors, Monsieur GEST, vous allez nous dire que vous ne pouvez pas faire le difficile en matière d'emploi. Pour rappel, lors de la reprise de l'usine Whirlpool, vous aviez voulu donner sa chance à Nicolas DECAYEUX sans aucune garantie et malgré les alertes des salariés et de leurs représentants, et aujourd'hui, ce Monsieur qui disait : « Je suis un industriel et je ne suis pas Superman » vient d'être condamné pour abus de biens sociaux et banqueroute.

Alors, oui, vos choix politiques ne permettent pas de soutenir des emplois durables, ni des emplois de qualité que les habitantes et les habitants méritent pourtant. Je vous remercie pour votre écoute.

M. GEST : Marc FOUCAULT.

M. FOUCAULT : Oui, bon, sur le premier point, le contribuable amiénois, il enrichit le citoyen amiénois, c'est-à-dire le même. C'est un développement, enfin c'est... Effectivement nous avons deux manières un peu différentes de voir l'économie, mais en l'espèce celui qui est enrichi, c'est le territoire d'Amiens et les salariés qui peuvent bénéficier des salaires versés par INFODIS.

Quant aux garanties, la question ne se pose pas du tout puisque de toute façon si les emplois ne sont pas créés, l'argent public n'est pas versé. Ça nous arrive malheureusement quelquefois, vous l'avez vu dans des délibérations, où l'entreprise n'a pas atteint ses objectifs. Évidemment l'argent public n'est pas versé. Alors, il y a parfois des sujets de garantie, j'en conviens, qui peuvent être arrivés sur certains dossiers d'aide aux entreprises, mais pas sur ce type de délibération puisque, encore une fois, l'argent n'arrive que si l'emploi est réellement créé.

M. GEST : Merci. Je mets aux voix.

ADOPTE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN (pouvoir à Mme BECKER), M. DECAVE, M. BARA, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX (pouvoir à M. VOULMINOT) ont voté contre.

25 - AMIENS. SARL BIOTYFOOD. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.

MME PINON : Monsieur le Président, chers collègues, donc, il s'agit ici d'une délibération qui concerne un protocole transactionnel.

Amiens Métropole a mis à disposition de la SARL BIOTYFOOD un local situé au sein du site de la Citadelle à Amiens, pour une activité de restauration.

Depuis l'ouverture de l'établissement, sa gérante fait état de difficultés financières qui l'ont conduite à cesser l'exploitation en février 2020, en recherchant la responsabilité d'Amiens Métropole.

Cette position ayant été contestée par la collectivité et le local n'ayant pas été libéré, trois actions contentieuses ont été engagées.

C'est dans ce cadre que je vous propose d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer le protocole transactionnel actant les modalités de fin de contrat pour mettre un terme aux contentieux.

Ce protocole acte un solde de tout compte à charge de la collectivité de 121 100 €, et un retour du bien en libre jouissance.

La gérante accepte par ailleurs de ramener son préjudice supplémentaire à la somme de 35 900 €, que l'assureur d'Amiens Métropole consent à prendre en charge.

Je vous précise également que la reprise en jouissance du bien actuellement fermé permettrait de réaffecter les lieux pour les besoins du site universitaire.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GEST : Je vous signale que la libération de ces locaux va permettre de les louer au CROUS et donc par-là même d'étendre le restaurant universitaire de la Citadelle.

26 - SCHEMA METROPOLITAIN ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION 2021-2026. APPROBATION.

MME PINON : Un point qui, je vous le rappelle, devait passer au dernier CAM de l'année dernière et que je vous propose donc d'étudier aujourd'hui.

Monsieur le Président, chers collègues, c'est dans un contexte de crise sanitaire que nous avons élaboré ce schéma.

Des réunions et ateliers, souvent virtuels, se sont déroulés depuis l'été 2020.

Un schéma élaboré avec les acteurs de l'enseignement supérieur, les établissements, les associations étudiantes, nos partenaires institutionnels, mais aussi le monde socio-économique.

Le précédent schéma 2017/2020 a été la base de ce travail et je salue mon collègue Olivier JARDÉ qui a lancé cette dynamique lors du mandat précédent.

Ce schéma sera notre feuille de route pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

L'approche s'est voulue résolument transversale, et je remercie mes collègues de l'innovation Margaux DELÉTRÉ, Marc FOUCAULT pour le volet développement économique et Guy PENAUD pour le volet logement, car c'est bien avec eux que ce schéma pourra être décliné de manière opérationnelle.

Tout d'abord quelques chiffres et quelques éléments de contexte.

Amiens Métropole, c'est 31 500 étudiants, une université, des écoles ou encore de nombreux BTS ; 4 000 étudiants internationaux évidemment en période hors Covid malheureusement, deux écoles doctorales, 320 formations post-bac, 35 laboratoires.

Et l'enseignement supérieur, c'est aussi de l'économie bien sûr : pour 1 € investi, 1,3 € généré en effet indirect ou induit.

Je vous propose donc d'aborder ce schéma à partir de trois axes.

Le premier axe consiste à travailler sur les connexions entre l'enseignement supérieur et les acteurs socio-économiques.

Tout d'abord, il s'agit de faciliter l'accès à l'innovation en développant des outils destinés à multiplier les projets d'innovation, mais aussi des outils de culture scientifique, de faciliter aussi l'insertion professionnelle des étudiants et permettre la montée en compétences des entreprises.

Cela passe par exemple par un soutien à la recherche de stage, deux stages datings seront organisés par an, le prochain d'ailleurs se tiendra le 10 mars. Trouver un stage est en effet parfois un parcours du combattant pour les étudiants, ils sont chaque année plus de 3 000 à rechercher un stage de plus de deux mois sur Amiens Métropole.

Nous poursuivrons nos actions pour sensibiliser à l'entrepreneuriat, comme le challenge Amiens Campus ou encore le projet PÉPiTE.

Les étudiants doivent pouvoir mieux connaître et mieux appréhender le tissu économique amiénois.

Notre rôle est aussi de faciliter l'émergence de formations en accompagnant les établissements, en soutenant la poursuite d'études longues, en finançant, par exemple, de nouvelles bourses doctorales, en travaillant sur la possibilité d'installation de nouveaux établissements ou nouvelles filières.

L'axe 2 de ce schéma apparaissait déjà dans le précédent, mais sa déclinaison sera différente.

Amiens est naturellement étudiante et cela fait partie de son ADN. Ce second axe vise à renforcer l'ADN étudiant de la métropole, mais ici dans une approche qualitative.

Pour guider nos actions et nos choix, nous allons poursuivre notre travail d'observation, l'occasion pour moi de souligner la qualité du travail mené par l'observatoire amiénois du logement étudiant et par l'ADUGA.

Nous soutiendrons des projets qualitatifs à travers des actions culturelles, sportives et citoyennes qui faciliteront l'intégration de tous les étudiants, mais aussi en valorisant et accompagnant les projets durables étudiants. Leur réussite passe par la valorisation de ce qu'ils créent, de ce qu'ils accomplissent ou de ce qu'ils publient.

La crise sanitaire a mis en avant la difficulté d'accès des étudiants à l'information. Quelles aides existent ? Puis-je en bénéficier ? À qui dois-je m'adresser ? Autant de questions que se posent souvent nos étudiants. Une meilleure coordination entre les acteurs du territoire dans ce domaine est d'ailleurs en cours.

Nous travaillerons sur la valorisation et la préservation de notre patrimoine bâti qui accueille les élèves et les étudiants. Je pense, par exemple, aux travaux prévus dans le cadre de notre PPI à l'évêché.

Enfin, le dernier axe de ce schéma concerne l'attractivité du territoire et donne une ambition commune forte aux acteurs locaux de porter haut les couleurs de l'enseignement supérieur, de l'innovation et de la recherche.

Quelques exemples d'actions qui pourront être menées :

- accompagner les établissements, notamment dans leur communication auprès des lycéens, en passant par des outils adaptés ;
- promouvoir les colloques et séminaires de recherche auprès d'un public large, dont les acteurs socio-économiques, lorsque la programmation le permet.

Pour conclure, si nos étudiants sont à 80 % satisfaits de leurs conditions d'études, nous devons poursuivre nos efforts pour les garder lorsqu'ils souhaitent effectuer des études longues, lorsqu'ils s'intègrent dans la vie professionnelle.

C'est un long travail et je tiens à souligner les belles perspectives, comme à l'UPJV qui accueillera en septembre 2023 la faculté dentaire, UniLaSalle Amiens avec ses ambitions et son projet de campus, l'ESC qui conforte sa place au sein des écoles de commerce ou encore l'ESAD et Waide Somme qui s'inscrivent dans la filière image qui se construit à Amiens.

Grâce à notre soutien à la recherche et à l'innovation dans le domaine de la santé, de l'énergie, ces domaines sont devenus des marqueurs forts d'excellence de notre territoire. D'autres projets verront le jour. Ce schéma 2021/2027, c'est avant tout la traduction de notre conviction qu'il est important de soutenir l'accès à l'enseignement supérieur et qu'il est à l'évidence un élément clé de notre attractivité et de notre compétitivité.

Je vous remercie.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce sujet ? Je vois Monsieur DÉCAVÉ, donc un micro pour Monsieur DÉCAVÉ là-bas. Merci.

M. DECAVE : Oui, quelques observations pour une explication de vote.

En reprenant un petit peu ce schéma, il nous est apparu quand même un certain nombre de choses qui nous questionnaient. Notamment dans l'axe 1, il n'est pas du tout fait mention de Master de recherche fondamentale, comme bien commun, la recherche fondamentale, et puis nécessaire aussi aux questions de recherche et développement et à l'innovation dans les entreprises. Et puis, il nous a semblé quand même que la situation d'entrepreneuriat qui est présentée comme seule perspective professionnelle peut être un peu un miroir aux alouettes quand les moyens clairs ne sont pas alloués pour pouvoir accompagner ces créations d'entreprise.

Sur l'axe 2, il est fait effectivement mention de la sensibilisation des étudiants qui méconnaissent le secteur économique. Il nous paraît aussi que dans une certaine mesure il y a une méconnaissance du secteur économique pour l'intérêt d'accueillir des Bac + 5 notamment dans leur section.

Et puis, il nous semble qu'il y a un nécessaire travail pour faciliter l'ouverture des stages par les entreprises et les services publics du territoire parce que ça reste une difficulté, notamment sur ce niveau de diplôme, favorisant par-là même l'accès au plus haut niveau de diplôme possible avec les moyens nécessaires.

Vous parliez du contexte Covid qui a été celui de la rédaction de ce schéma. Il nous semble qu'il est un petit peu minoré sur ce qui est de la question de l'amélioration qualitative des conditions de vie des étudiants, puisque sur la question des inégalités sociales que connaît fortement notre territoire et puis des difficultés financières, de logement, qu'on a déjà eu l'occasion de relayer dans cette assemblée, mais qui restent d'actualité. La question du non-recours aux soins n'est absolument pas abordée non plus, me semble-t-il. Tout ça nécessite à la fois une volonté politique à affirmer un petit peu plus fort et puis des finances.

Et ensuite, il y a la question de la modalité de mise en réseau des différents acteurs. Ce que vous avez dit qu'au sortir de la lecture de ce schéma, je ne comprends pas toujours bien comment la métropole, dans le cadre de ce schéma et puis dans sa politique volontariste autour de l'enseignement supérieur, met en réseau ou participe au travail en réseau entre les différents acteurs institutionnels que sont l'université, le CROUS, les chambres consulaires et les autres collectivités territoriales. Je ne vois pas bien quel rôle veut jouer la métropole dans ce contexte.

Du coup, en conséquence, j'invite à s'abstenir sur ce schéma. Merci.

M. GEST : Merci. D'autres interventions ? Non. Anne pour une réponse.

MME PINON : Quelques éléments de réponse.

Concernant les Masters, sur Amiens Métropole, on a environ 150 Masters qui sont ouverts à nos élèves, à nos étudiants. En tout cas, comme je vous l'ai évoqué dans le schéma, on va accompagner les établissements qui portent ces formations. Ce n'est pas à nous de décider... voilà. Donc, on va les accompagner et on va faciliter les choses, des fois sur les capacités d'accueil, sur les lieux d'accueil. Mais en tout cas, sur Amiens, 150 Masters, ça, c'est l'état des lieux. Sur le reste, on sera facilitateurs.

Vous expliquez que l'entrepreneuriat était apparemment la seule piste que nous avons choisie. Écoutez, tout à l'heure, nous allons, enfin juste après, nous allons adopter une délibération, en tout cas je vous proposerai d'adopter une délibération sur le soutien aux bourses doctorales. Là, nous touchons les études longues, vous en conviendrez. Donc, si j'ai insisté comme ça sur l'entrepreneuriat, vous aurez toute la déclinaison opérationnelle au fil de l'eau jusqu'à la fin du mandat et vous verrez que nous accompagnerons évidemment d'autres projets, d'autres réalisations qui iront sur un autre format, une autre offre en tout cas sur l'aspect, on va dire, activité professionnelle et recrutement. Voilà.

Et après, vous parliez, vous évoquiez le contexte Covid qui n'était pas forcément très marquant sur ma présentation. Donc, je vais essayer de vous éclairer. On a travaillé notamment pendant la crise Covid avec le service santé notamment de la ville d'Amiens sur un travail avec des relais santé et aussi de nombreux services civiques qui ont été vers les étudiants qui étaient soit confinés dans leur résidence du CROUS ou en tout cas qui étaient isolés pour mener un travail en tout cas de contact, de mise en relation avec les professionnels de santé, pour ne pas qu'ils soient isolés. Donc, ça, c'est une action qu'on va continuer. Personne ici de toute façon ne peut nier l'impact sanitaire, santé, santé mentale aussi bien sûr sur nos étudiants. Ça, j'en conviens tout à fait.

Après, nous prendrons notre part, et c'est vrai que je ne l'ai pas dit tout à l'heure dans mes propos introductifs, mais si aujourd'hui Amiens Métropole vous présente un schéma, ce n'est pas toujours le cas dans les autres intercommunalités. C'est un vrai choix, une vraie volonté. On est sur une compétence qui est, je ne vais pas dire facultative ni optionnelle, mais en tout cas qui n'est pas... que l'on ne retrouve pas dans toutes les intercommunalités.

Donc, dans le cadre de ce schéma, nous intervenons dans nos domaines. On essaie en tout cas de rester dans nos domaines de compétences et c'est vrai que la santé n'est pas la compétence d'Amiens Métropole. Donc, on essaiera d'agir avec des leviers qu'on a déjà actionnés.

Mais évidemment la crise sanitaire reste encore bien présente à l'esprit et on travaille avec les services de la ville d'Amiens notamment sur la santé.

Et encore une fois, je le rappelle, on est sur un schéma, donc il s'agit d'un cadre. Tout le volet opérationnel, il va être décliné tout au fil et tout au long du mandat.

M. GEST : Merci de ces précisions. C'est vrai qu'on est typiquement sur un dossier volontariste puisque l'enseignement supérieur, a priori, n'est pas dans les compétences d'une collectivité comme la nôtre, mais nous jugeons que l'innovation, la recherche et l'enseignement supérieur jouent un rôle très important dans l'attractivité de l'agglomération.

Je vais donc mettre aux voix ce schéma.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN (pouvoir à Mme BECKER) M. DECAVE, M. BARA, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX (pouvoir à M. VOULMINOT) se sont abstenus.

27 - PROJETS LIES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET A LA RECHERCHE. SUBVENTIONS. 1^{ERE} REPARTITION. ANNEE 2022. CONVENTION.

MME PINON : Président, chers collègues, dans le cadre du soutien qu'apporte Amiens Métropole aux projets étudiants et aux manifestations scientifiques, je vous propose d'approuver le versement des subventions suivantes :

- 3 000 € à l'Université de Picardie Jules Verne pour l'organisation des « prix de thèse 2021 » dont la remise de prix se déroulera début 2022 ;
- 5 000 € à l'Association d'Événements en Activités Physiques Adaptées à la Santé pour mettre en place au 1^{er} semestre 2022 une « student cup » amiénoise ;
- 5 000 € à l'Association Article 1 pour permettre le déploiement de ses actions sur le territoire, deux mentorats d'étudiants et le mentorat via la plate-forme demain.org en 2022 ;
- 2 000 € à la Fédération des Associations Étudiantes de Picardie pour l'action Panier de fruits et légumes en 2022.

Donc, un total de 15 000 € pour cette première répartition.

Je vous propose d'approuver la convention à intervenir avec l'Université de Picardie Jules pour le prix des thèses 2021 et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Merci. Question(s) sur ce rapport ? Pas de question. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

28 - UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE. SOUTIEN AUX BOURSES DOCTORALES. ANNEE 2022. CONVENTION.

MME PINON : Notre soutien à la recherche s'illustre ici à travers le financement d'allocations de recherche en cohérence avec la rentrée universitaire des doctorants prévue le 1^{er} octobre 2022.

Je vous propose ainsi la poursuite du soutien à l'Université Picardie Jules Verne dans le cadre du recrutement de deux doctorants pour 2022, leur permettant de se consacrer à leur thèse en bénéficiant d'un salaire et d'un contrat de travail établi par l'université en qualité de gestionnaire de l'allocation.

L'allocation allouée par Amiens Métropole couvre un maximum de 30 % du salaire chargé comprises sur 3 ans.

Plusieurs thèses sont financées par an. Pour 2022, cela représente une dépense de 99 976 €.

Si vous en êtes d'accord, il convient d'approuver la convention à intervenir et d'en autoriser la signature par Monsieur le Président.

M. GEST : Des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

29 - BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE. ACTUALISATION DES TARIFS. ANNEE 2022.

M. SAVREUX : Bonsoir, chers collègues. Le premier point porte sur les bibliothèques d'Amiens Métropole. Il convient de procéder à l'actualisation, pour l'année 2022, de la grille tarifaire des bibliothèques. Les détails sont annexés à la délibération qui vous a été transmise.

M. GEST : Pas de problème(s) ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

30 - AMIENS. IMPLANTATION DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. ACCOMPAGNEMENT. CONVENTION.

M. SAVREUX : Je vous propose, chers collègues, d'approuver la convention de partenariat à intervenir avec la ville d'Amiens, la Bibliothèque nationale de France, le Département de la Somme et la Région Hauts-de-France, visant à définir les modalités d'implantation du futur pôle de conservation des collections de la BnF.

En effet, l'accroissement continu des collections de la BnF nécessite de remédier à une situation de saturation imminente des espaces et à la problématique de la conservation des documents.

Je vous rappelle que les deux sites parisiens sont situés près de la Seine et qu'il y a évidemment un risque d'inondation et qu'en matière de saturation, la BnF a cette particularité d'accumuler chaque année des collections sans en éliminer.

Et pour votre information, elle a besoin, chaque année, de 5 kilomètres de rayonnages supplémentaires pour absorber et conserver les nouveaux ouvrages et documents qu'elle reçoit.

Le projet proposé par Amiens Métropole et la ville d'Amiens a été retenu dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt publié par la BnF pour la création d'un pôle regroupant un centre de conservation des collections et surtout un conservatoire national de presse. La collection de la presse est la plus consultée, mais aussi la plus menacée parmi toutes les collections de la BnF, et l'enjeu c'est bien sûr sa numérisation, numérisation qui sera effectuée donc à Amiens.

Ce projet, porté avec le soutien du Département et de la Région, offre l'opportunité pour la BnF de réinvestir la friche hospitalière sur le secteur dit du "CHU Nord", un terrain de 63 000 m² dont 30 000 m² constructibles, profitant ainsi des délais et de la qualité de la desserte par les transports en commun, du cadre de vie et du tissu urbain environnant.

De plus, l'implication des collectivités dans le cadre de la candidature au label de Capitale Européenne de la culture 2028 correspond à la stratégie culturelle de la BnF.

Le coût global de ce projet d'investissement immobilier est de 96 millions d'euros TTC et la cession se ferait au tarif remisé de 15 €HT le m².

Amiens Métropole s'engagerait à réaliser toutes les démarches préalables à la cession des terrains, à savoir, la dépollution, les modifications cadastrales éventuellement nécessaires, la destruction des bâtiments existants, les diagnostics d'archéologie préventive et la viabilisation.

Je vous propose donc d'autoriser le président à signer la convention à intervenir tout prochainement.

M. GEST : Question(s) ? Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Bonsoir, Monsieur le Président, mes chers collègues.

Donc, sur le sujet de la BnF, donc on délibère ici sur la question du foncier, mais on délibère aussi sur l'accueil finalement qui permet donc cet équipement.

Alors, nous sommes pour et nous voterons pour, car c'est une aubaine pour Amiens, et nous apportons quand même deux/trois petites interrogations sur le dossier.

Ça va se faire dans le cadre, donc, du réinvestissement de la friche de l'hôpital Nord. Nous pensons que c'est une bonne chose qu'on ait adhéré à l'EPF et qui permettra, si l'EPF en est d'accord, de réinvestir cette friche.

Nous attendons la poursuite en fait du schéma directeur pour cette friche avec impatience pour voir comment cet équipement structurant va permettre de s'ouvrir d'une façon intéressante sur le quartier Nord et donc de profiter au quartier Nord et d'éviter l'effet d'enclavement qu'apportait en fait l'hôpital Nord par rapport à cette partie du quartier. Donc, c'est certainement dans le cadre d'une ZAC que ça aura lieu et nous serons attentifs au développement de ce projet avec l'intégration de cet équipement.

La convention prévoit également une extension possible du site sur une friche qui est actuellement une zone non construite. Cette extension était également une possibilité pour la Citadelle et donc l'université de se déployer. On a déjà eu des débats à la ville sur ce sujet-là.

Je me fais l'écho de nos camarades communistes qui ne sont pas là ce soir et qui sont très sensibles au sujet du restau universitaire qui était prévu à l'origine dans le programme de la Citadelle et qui n'a pas été développé. Quand on voit que la Région met 36 millions d'euros pour accueillir cet équipement et quand on voit l'état, les difficultés économiques et notamment pour se nourrir des étudiants, on se demande un petit peu quand ce restaurant universitaire pourra avoir lieu et s'il peut avoir lieu sur l'emprise foncière actuelle de la Citadelle ou s'il faudra veiller à ce que cette réserve foncière pour une extension de la BnF permette à terme d'accueillir un restaurant universitaire attendu sur le site de l'hôpital Nord.

Donc, voilà un petit peu les questions qu'on se pose principalement sur ce sujet.

M. GEST : D'autres interventions ? Non.

Monsieur PRADAT, je ne comprends pas pourquoi vous continuez d'entretenir une idée qui n'existe pas. Je n'y peux rien, moi : c'est comme ça. Ça a été à un moment décidé. Nous n'étions pas encore aux responsabilités. Il y a une décision qui a été prise d'un projet d'aménagement de la Citadelle que nous avons respectée. Nous avons mis en œuvre d'ailleurs ce qui avait été déterminé par l'architecte, enfin, pardon, par l'équipe précédente en ce qui concerne le choix de

l'architecte et du projet. Bon. Dans ce projet, à aucun moment, le financement et le principe d'un restaurant universitaire n'a été établi.

Alors effectivement, il y a peut-être eu 2-3 ans avant l'idée de faire quelque chose de plus important, etc., mais il n'y a jamais eu le financement, il n'y a jamais eu de projet. Quand vous n'avez pas de financement, vous n'avez pas de projet. Et là, si le CROUS est intéressé par la location du local dont j'ai indiqué tout à l'heure que nous le récupérons et que nous allons volontiers lui louer à un prix tout à fait raisonnable, c'est bien la preuve que l'objectif, c'est de grossir l'actuelle cafétéria et non pas de se lancer dans un projet qui n'existe pas. Donc, je ne vois pas l'intérêt de continuer à faire miroiter quelque chose qui n'a jamais été prévu. Voilà.

Bien. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GEST : Cette implantation, cette convention est votée à l'unanimité. Je vous en remercie. C'est effectivement, comme Monsieur M. PRADAT l'a dit d'ailleurs, une opportunité pour la ville d'Amiens. C'est aussi une fierté d'avoir été choisi parmi 72 ou 73 candidats. Et je remercie au passage la participation très importante du conseil régional des Hauts-de-France qui effectivement a pesé lourd sans doute dans le choix définitif en faveur d'Amiens.

31 - AMIENS. CONSERVATOIRE AMIENS METROPOLE. PARTENARIAT AVEC LE LYCEE LA HOTOIE POUR LA CREATION D'UN BAC S2TMD. BAC SCIENCES ET TECHNIQUES DU THEATRE, DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE. CONVENTION.

M. SAVREUX : Je vous propose, pour cette délibération, d'approuver la convention à intervenir entre le lycée de La Hotoie et le Conservatoire à Rayonnement Régional d'Amiens Métropole visant à mettre en place un Bac Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse (Bac S2TMD), suite à la création d'une section S2TMD au lycée La Hotoie à la rentrée 2022.

Ce nouveau cursus de formation permettrait de répondre aux obligations fixées dans le cahier des charges imposé par le Ministère pour l'attribution du label CRR qui doit être renouvelé prochainement.

De plus, la création de cette formation permettrait aux élèves qui s'y inscrivent de poursuivre leur scolarité au-delà du collège avec des horaires aménagés pour bénéficier des cours du CRR.

En effet, actuellement, l'absence d'offre au niveau de l'Académie d'Amiens oblige les élèves à s'inscrire dans deux autres CRR de la Région Hauts-de-France qui proposent cette option, ce qui pénalise fortement le conservatoire d'Amiens puisqu'il y a une rupture de la continuité des CHAM au-delà du collège.

Cette création n'occasionnera aucune perte de recettes ni coûts supplémentaires pour le conservatoire et Amiens Métropole.

Si vous êtes d'accord avec ce projet, il convient également d'autoriser le président à signer cette convention ainsi que tous les actes se rapportant à cette opération.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

**32 - AMIENS. ÉCOLE ÉMILE LESOT B. MISE A DISPOSITION D'INSTRUMENTS A L'ORCHESTRE
CONVENTION.**

M. SAVREUX : Amiens Métropole adhère chaque année à l'association nationale Orchestre à l'École qui propose de mettre à disposition de l'orchestre de l'école Émile Lesot B des instruments de musique pour une valeur globale d'un montant de 5 114,46 €. Je vous invite à approuver la convention à intervenir et vous propose également d'autoriser le président à la signer.

M. GEST : Des questions ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

**33 - AMIENS. PARC ZOOLOGIQUE. SERVICE D'ÉDUCATION SPECIALE ET DE SOINS A DOMICILE.
CENTRE DE REEDUCATION D'ENFANTS DEFICIENTS AUDITIFS. SESSAD CREDA. PARTENARIAT.
ANNEES 2022-2025. CONVENTION.**

M. SAVREUX : Nous allons au zoo d'Amiens Métropole.

Je vous propose d'approuver la convention de partenariat à intervenir entre le SESSAD CREDA (Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile - Centre de Rééducation d'Enfants Déficiants Auditifs) et le parc zoologique d'Amiens Métropole.

Cet établissement, qui est le voisin direct du zoo, et le parc zoologique souhaitent poursuivre le partenariat d'échanges mutuels de pratiques professionnelles déjà engagé en 2020, mais qui n'a pu aboutir complètement du fait de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Ce partenariat, prolongé pour une durée de 3 années, permettrait de mettre le zoo, son environnement riche et son équipe d'agents qualifiés au service des enfants en situation de handicap, notamment en travaillant avec les enfants sur tout ce qui est stimulation sensorielle, et au CREDA de faire bénéficier les agents du zoo de son savoir-faire et de ses compétences dans le domaine de l'accueil d'enfants déficients auditifs.

Il y a un agent du parc qui suit en effet une initiation à la langue des signes française.

Ce partage d'outils pédagogiques et cette mise en commun des expériences aideraient les deux établissements à faire évoluer leurs pratiques et notamment en matière d'accueil d'enfants en situation de handicap.

C'est pourquoi je vous propose d'autoriser le président à signer cette convention.

À noter qu'aucune contribution financière ne sera versée dans le cadre de ce partenariat.

M. GEST : Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

**34 - REMUNERATION DES GUIDES-CONFERENCIERS. REVALORISATION ET CREATION DE NOUVEAUX
FORFAITS.**

M. SAVREUX : Vous le savez, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de valorisation du patrimoine culturel et des sites touristiques du territoire, Amiens Métropole fait appel à des guides-conférenciers, ils sont à peu près 25 ou 26 selon les époques, qualifiés par le Ministère de la Culture pour conduire l'offre de médiation à destination de tous les publics, habitants et touristes.

Et ils sont évidemment les premiers ambassadeurs du territoire puisqu'ils sont souvent le premier contact des touristes.

En soutien aux guides-conférenciers, qui ont été durement impactés par la crise sanitaire, je vous propose une revalorisation de leur rémunération, basée actuellement sur des montants forfaitaires fixés en décembre 2015.

La mise en œuvre, notamment, d'une nouvelle stratégie touristique et le projet scientifique et culturel actualisé du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine conduisent à l'ajout de nouvelles prestations dans la grille de rémunération existante, de même que certaines missions de formation et de recherches de contenus de visite, ce qui permettra de reconnaître l'ensemble des tâches préalables à la conduite de prestations guidées.

C'est pourquoi je vous demande d'approuver la délibération qui vous est soumise.

M. GEST : Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

35 - FESTIVAL D'ARTS VISUELS IC.ON.IC. ANNEE 2022. APPEL A PROJETS.

M. SAVREUX : Le festival d'arts visuels IC.ON.IC contribue, d'une part, à sensibiliser le public le plus large possible aux arts visuels sous toutes leurs formes et, d'autre part, à accompagner les artistes créateurs d'arts visuels et à développer la filière des arts plastiques et visuels sur le territoire de l'agglomération.

Il s'agit également, par l'organisation de cet événement, d'améliorer le cadre de vie des habitants en installant des œuvres éphémères ou pérennes dans l'espace public. La toute première édition a eu lieu l'année dernière en 2021 et, vous le savez, elle a rencontré un vif succès sur les réseaux sociaux, mais aussi dans la rue et elle s'est très vite imposée comme un nouvel événement incontournable de l'offre culturelle événementielle d'Amiens.

La seconde édition du festival se tiendrait, si vous en êtes d'accord, du 4 octobre au 17 décembre 2022 et elle fait partie intégrante du projet de candidature de la ville d'Amiens et de la métropole au Label Capitale Européenne de la Culture 2028.

Cette édition serait déclinée, comme l'année dernière, en trois volets qui répondraient à une thématique commune "Du dedans, du dehors, des espaces sans frontière ?", à savoir un parcours Art Urbain dans le quartier Saint-Leu, un parcours d'Art Contemporain avec les structures culturelles de l'agglomération et enfin une commande d'œuvres pour le fonds de l'artothèque.

Pour cette nouvelle édition, je vous propose d'approuver un appel à projets à lancer auprès des artistes pour la création et la diffusion d'œuvres. Il s'adresse aux artistes professionnels, collectifs d'artistes, opérateurs culturels, personnes morales ou physiques, et les artistes sélectionnés signeront un contrat de commande d'œuvres.

Je vous propose ainsi d'autoriser le président à signer les contrats avec les artistes sélectionnés à l'issue de l'appel à projets et tout document afférent à ce festival.

Par ailleurs, le budget prévisionnel du Festival IC.ON.IC 2022 s'élève à 250 000 €

Je vous propose donc d'autoriser le président à solliciter auprès de la DRAC et de la Région Hauts-de-France les soutiens financiers, à hauteur de 20 000 € pour chacune de ces structures.

M. GEST : Pas de problème(s) ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

**36 - AMIENS. CENTRE AQUATIQUE AQUAPOLE. CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.
AVENANT N°2.**

M. DUFLOT : Par contrat de délégation de service public signé le 31 mars 2017, Amiens Métropole a confié la conception, la construction, l'exploitation, le financement et la gestion donc de son nouveau centre aquatique dénommé Aquapôle à la société CAP SAMARO.

Le compte d'exploitation prévisionnel annexé au contrat a été élaboré dans les conditions d'exploitation conformément à ce qui peut normalement être attendu par un délégataire de service public hors crise sanitaire.

Donc bien évidemment, la crise sanitaire a constitué un élément imprévisible et bouleversant temporairement l'équilibre du contrat, avec des impacts lourds sur l'exploitation du délégataire, de manière directe avec notamment l'achat d'équipements de protection individuels, la communication et la signalétique spécifique, la mise en place d'un parcours client et la réduction de la Fréquentation Maximale Instantanée.

Mais des impacts indirects ont été générés également, notamment avec la baisse de la fréquentation liée au comportement des usagers, aux restrictions de la capacité bien sûr d'accueil et aux fermetures complètes au public avec les confinements successifs.

C'est pourquoi, il convient effectivement de déterminer les conséquences financières de cette crise sanitaire et dans ce cadre, je vous propose d'approuver l'avenant n°2 prévoyant d'aider le délégataire à supporter le déficit généré par donc :

- Premièrement, l'abandon de la redevance au titre de l'exercice 2020, compte tenu des fermetures administratives imposées ainsi que des restrictions ;
- Deuxièmement, le non-recouvrement d'une somme de 74 000 € correspondant à l'écart entre le prévisionnel et les charges réellement supportées par le délégataire, du fait de la diminution du nombre d'agents effectivement détachés auprès du délégataire et au recrutement de salariés de droit privé ;
- Et le règlement enfin d'une somme estimée à 63 500 € HT correspondant aux coûts engendrés par l'accueil des groupes scolaires pendant la période de fermeture.

Donc, si ce dossier vous agrée, je vous propose également d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant.

M. GEST : La parole à Renaud DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Merci. Nous allons bien sûr voter cette aide à CAP SAMARO qui effectue une délégation de service au public, une délégation de service aux habitants de la métropole qui peuvent aller nager, faire du sport et profiter de bons moments.

Dans le cadre de cette délégation de service public, cher collègue, cher Guillaume DUFLOT, on va la voter avec plaisir parce qu'il y a eu des impondérables. Il y a eu Covid qui est passé par-là et qui a mis en difficulté la société. Mais dans le cadre du service rendu au public, il y a un élément qui revient tout le temps quand nous parlons avec des utilisateurs d'Aquapôle et j'aimerais vous en

faire part pour que vous fassiez remonter la problématique à la direction. C'est une question de propreté des vestiaires. Alors, s'il s'agit d'un événement occasionnel, parce qu'on pourrait le comprendre. Avec Covid peut-être sont-ils en effectif restreint ? Peut-être ont-ils du mal à avoir le personnel suffisant pour nettoyer les vestiaires de manière régulière ? Ça pourrait se comprendre et on l'entendrait. Mais il semblerait, Guillaume DUFLOT, que ce soit un élément qui revienne très souvent dans les discussions. Si c'était le cas, peut-être pourriez-vous investiguer sur cela ? Alors que j'ai beaucoup de retours positifs sur la propreté des vestiaires des autres piscines, donc qui sont en régie pour le coup. Donc, il y a peut-être un problème conjoncturel avec Covid, mais si c'était un problème structurel, nous vous saurions gré de faire remonter l'information et de voir comment la résoudre. Merci.

M. GEST : La parole à Guillaume... Ah ! non. Oui. Ismaël BARA.

M. BARA : Monsieur le Président, chers collègues, pour les mêmes raisons évoquées par Monsieur VOULMINOT sur le point 22, nous nous abstenons sur ce point, mais nous tenons également à insister sur notre manque d'information. Le dernier rapport annuel d'activité d'Aquapôle qui nous a été transmis date de 2018. Et de ce fait, nous n'avons pas de visibilité sur les conséquences de la crise sanitaire, sur la fréquentation d'Aquapôle hors période de fermeture et sur cette perte de recettes. Et si j'ai bien compris, Monsieur le Président, dans le contrat de délégation, il est indiqué qu'un contrôle annuel doit s'effectuer. Existe-t-il un rapport plus récent ?

M. GEST : La réponse est oui : 19 et 20, vous les aurez au prochain conseil.

Guillaume pour l'observation de Renaud DESCHAMPS.

M. DUFLOT : Alors, moi, je n'ai pas eu ce retour, mais bien évidemment je me ferai l'écho auprès de la directrice du centre Aquapôle, Madame LENGLET, de ces remarques que tu peux faire ce soir sur cette propriété... propreté des vestiaires. Moi, j'y suis abonné, donc j'y vais régulièrement. Je n'ai pas constaté ce fait. Peut-être qu'à la marge il peut y avoir à certains moments, mais ça, je ne peux pas dire. Donc, j'en informe la directrice.

M. GEST : Très bien. Je mets aux voix ce rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN (pouvoir à Mme BECKER), M. DECAVE, M. BARA, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX (pouvoir à M. VOULMINOT) se sont abstenus.

37 - BERTANGLES. STATION D'EPURATION. MISE EN PLACE D'UNE CAMERA DE SURVEILLANCE. CONVENTION.

M. MAQUET : Je vous propose d'approuver la convention à intervenir avec la commune de Bertangles et Amiens Métropole fixant les modalités techniques, administratives et financières d'installation d'une caméra de surveillance ou de vidéo-protection dans la station d'épuration de la commune de Bertangles.

Cette station d'épuration est un petit peu excentrée par rapport au centre-bourg du beau village de Monsieur le Maire (environ un kilomètre). D'où l'intérêt d'y implanter cette caméra de vidéo-protection.

En effet, la commune de Bertangles a entrepris de déployer un ensemble de sept caméras de vidéo-surveillance sur son territoire, autorisées par arrêté préfectoral et financées bien sûr par la commune.

Dans une logique de mutualisation, la commune se chargera de faire réaliser les travaux de pose du mât et d'installation de cette huitième caméra par un professionnel et d'en assurer l'entretien et l'exploitation.

En contrepartie, Amiens Métropole indemniserait Bertangles d'un montant forfaitaire de 10 679 € HT correspondant au coût des travaux et de mise en service qui tiennent compte de la subvention accordée par le Département à la commune, couvrant 40 % des dépenses versées à la FDE 80.

La convention acte également le versement annuel d'un montant forfaitaire de 150 € HT pour les frais d'exploitation.

Cette convention sera conclue pour une durée de douze années.

Voilà, chers collègues. Le président vous sollicite pour l'approbation de cette petite convention et sa signature.

M. GEST : Merci. Des questions ? Pas de question.

Malheureusement, effectivement, cette station est victime de vols réguliers, étant effectivement très à l'écart de toute surveillance possible.

Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

38 - ASSOCIATION SOMME NATURE INITIATIVES. SENSIBILISATION DU PUBLIC A LA REDUCTION DES PESTICIDES. OPERATION LES JOURNEES AU NATUREL. CONVENTION. SUBVENTION. ANNEE 2022.

MME SAVARIEGO : Bonsoir. L'Association Somme Nature Initiatives propose de sensibiliser le public d'Amiens Métropole aux enjeux du développement durable notamment en faveur de la transformation des pratiques du jardinage, au moyen de l'opération « Les Journées au Naturel ».

Déployée en une suite de 10 ateliers, de soirées d'échanges et d'un événement festif venant clore l'opération, cette action répond aux directives liées à la loi dite « LABBé » visant à mettre en place des alternatives à l'emploi des pesticides depuis le 1^{er} janvier 2017 pour les personnes publiques et, depuis le 1^{er} janvier 2019, dans le cadre d'un usage non professionnel.

Dans ces conditions, et au regard de l'intérêt que présente ce projet, je vous propose d'approuver l'octroi d'une subvention de 3 280 € à l'association Somme Nature Initiatives, correspondant à 80 % du budget de l'opération qui s'élève donc à 4 100 €.

Je vous remercie.

M. GEST : Très bien. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

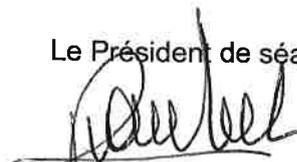
39 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.

39 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.

M. GEST : N'ayant reçu aucune question orale, ni demande de vœu, je vais lever la séance et vous donne rendez-vous le jeudi 10 mars prochain. Bonne fin de soirée !

La séance est levée à 20H33.

Le Président de séance,



Alain GEST

